Abbaye d'Aunay.

H. 660. (Registre) — Grand format, VIII — 422 pages, papier. XVIII^e siècle. — « Histoire de l'abbaye de Notre Dame d'Aunay. » — Le monastère d'Aunay, situé à l'extrémité des paroisses de St-Samson et de St-Georges d'Aunay, est sorti de l'abbaye de Savigny, chef d'une grande Congrégation du nom, unie à l'Ordre de Cîteaux sous la juridiction de Clairvaux à la prière de Serlon, abbé de Savigny, en 1148, pendant la tenue du chapitre général où se trouvait le pape Eugène III, qui confirma cette union, la favorisant de plusieurs beaux privilèges. Aunay, 9^e église sortie de celle de Savigny, fut fondée après la mi-juillet 1131 à la descente du Mont de Lancre par Jourdain de Say. Richard du Hommet, Connétable de Normandie, fit dans la suite transférer le monastère à 200 pas de sa 1^re assiette où il le fit enfin bâtir sur le bord septentrional de la rivière d'Odon. Geffroy, 2^e abbé de Savigny envoya à Aunay en qualité d'abbé Vivien, l'un des premiers compagnons de St-Vital, et quelques autres de ses religieux. Enumération des donations de Jourdain de Say. — Donation en 1151 par Gilbert de Say de sa terre de Vendes. — Agnès de Say, sœur de Gilbert et d'Enguerrand, épousa vers 1150 Richard du Hommet, Connétable de Normandie; dons de Henri II, roi d'Angleterre à ce dernier. — Confirmation du pape Eugène III en 1152. Dons de Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux au commencement du XIII^e siècle. Dédicace de l'église d'Aunay le 9 avril 1190. — Dons des de Semilly, seigneurs d'Aunay. — Droits et privilèges de l'abbaye. — Ravages des Huguenots. — P. 48. Catalogue des abbés. — P. 67. Prérogatives de l'abbaye; ses armes, cures à la nomination. — Inventaire du trésor. — Nombreux détails pour les XVII et XVIII^e siècle. — Arpentage des bois et de l'exemption du droit de tiers et danger. — P. 255. Taxes du Clergé. — P. 257. Droit de chasse. — Le rédacteur

pour les dernières années, donne des souvenirs personnels. — S'arrête à l'année 1747. — A la fin, « Table alphabétique des principalles matières. » entête gravure représentant « S. Benoist, lequel s'estant éloigné du monde en le fuyant, est demeuré dans la solitude. »

H. 661. (Registre.) — Grand format, 28 et 598 pages, papier. 1737. — « Extrait du chartrier et inventaire des pièces, « chartres, titres et papiers du chartrier des religieux, « prieur et convent de l'abbaie de Notre Dame d'Aunay, « étroite observance de l'ordre de Cisteaux, diocèse de « Bayeux, élection de Vire, qui concernent les droits « généraux de l'abbaie, la mense conventuelle, le « propre ou acquêt et la portion du tiers lot dont « jouissent les dits prieur et religieux en vertu de « plusieurs arrêts, en 1737. ».

Tome I. Préface. « Nous avons fait ces extraits avec « toute la fidélité et l'exactitude possible et le lecteur « voudra bien nous excuser si quelques unes des chartres « hors du rang qu'elles devroient tenir dans leurs liaces « eu égard à leurs auteurs ou à leurs dattes, la multitude des « pièces et des objets differens a occasionné ce petit « dérangement presqu'inévitable, qui ne déroge en rien à « l'exactitude de ces extraits, nous n'avons point cru « devoir y remédier ne le pouvant sans déranger les « cottes marginées sur chaque pièce, ce qui servit un « plus grand inconvénient. — Nous empruntons la main « d'un séculier pour copier cet ouvrage par ce que notre « écriture et celle de nos confrères étant faible seroit « moins commode à nos successeurs que nous avons dessein « de servir en servant l'ordre. » — P. 4. Bulles et brefs des papes. — P. 11. Dons des seigneurs de Say, du Hommet et de Semilly. — P. 15. Dons des rois d'Angleterre aux seigneurs du Hommet. — P. 29. Chartes des rois de France et d'Angleterre pour l'abbaye. — P. 39 Chartes générales des Evêques. — P. 48 Droits de careme et de chasse,

de chemin sur la chaussée du moulin, de justice, de clôture; exemptions du droit de coutume et de péage. — P. 54. Exemption du droit de tiers et danger. — P. 56. Droits du baron d'Aunay, patron de l'abbaye. — P. 60. Baux généraux et réparations des lieux réguliers; paiement des pensions des religieux et partage des biens; traite pour les charges claustrales et les pensions des religieux. — P. 65. Visite des bâtiments réguliers. — P. 67. Lots et partages. — P. 69. Portion du tiers lot adjugé aux religieux par arrêts aux charges de droit. — P. 74 taxes du clergé. Part à la charge de l'abbé et à celle des religieux. — P. 77. Réparation des lieux réguliers. — P. 81. Restitution et inventaire des titres. — P. 85. Introduction de la réforme, chartes de visite, etc. — P. 86. Droit de garde-gardienne. — P. 88. Agrégation à l'Université de Caen. Droit de sel blanc. — P. 92. Procurations des abbés commendataires. — P. 93 Baux à ferme de baux du Cotentin ou du revenu total de l'abbaye où on fait mention des charges claustrales. — P. 100. Echanges, remplacements et acquêts. — P. 104. Quittances des droits d'amortissement. — P. 112. Aliénations. — P. 116. Mense conventuelle, Ferme de la Garenne. — P. 130 Beaunay, Le Mesnil-au-Grain, La Bigne, Brémoy et Caen. — P. 157. Cully. — P. 163. St Georges. — P. 223. Langrune. — P. 246. Longueraye. — P. 268. Maisoncelles-Pelleré. — P. 287. Maizet. — P. 319. Marigny. — P. 386 Martragny et Mont. — P. 407. La Vacquerie. — P. 416. Fief de Vendes. — P. 551. Fieffe de Vienne. — En tête: Copie d'aveu rendu au Roi en 1481 par l'abbé. Extrait concernant Aunay du Commentarius de rebus ad eum pertinentibus du "célèbre Monsieur Huet" lequel "quittant "la Cour où il avoit été nombre d'années sous-précep- "teur de Monseigneur le Dauphin, fils de Louis XIV, fut "épris des beautez de la situation de l'abbaye d'Aunay."

H. 662 (Registre) — Grand format, 40, 250 à 300 ~~feuillets~~, papier.

1737. — « Tome second des extraits du chartrier de l'abbaie « d'Aunay, où se trouvent les extraits des pièces du propre, « ceux de quelques pièces égrenées, ceux des pièces de la « portion du tiers lot adjugée aux prieur et religieux « et ceux des pièces concernantes les biens échangez ou « aliénés. » — P. 1, Aunay. — P. 37 Beaugnay. — P. 43 Cambes. — P. 49 Caen. — P. 50, Cenilly. — P. 64. St Georges, Ferme de Lenieserne. P. 108. St Georges. Grange de Saugnes. — P. 110. Banville. — P. 111 St Georges. Rentes. — P. 129 Longvillers. — P. 135. Maisoncelles-Pelvey. — P. 153 Maisoncelles sur-Ajon et Mathieu. — P. 166 Noron sur mer et les Parquets, etc, sis à Undefontaine. — P. 173. Tessel et Vassy. — P. 189. Affaires particulières. St Lonet, droits de la congrégation de Savigny, sa fondation, rang de l'abbaye d'Aunay, sa fondation, ses ~~fondateurs~~ et bienfaiteurs, droits des barons d'Aunay, préliminaire de la fondation de Grigny; états placés dans le château de Vire; religieux; abjuration de Calvinistes; listes des abbés et prieurs; catalogne des bénéfices à la nomination de l'abbaye, etc. — Seconde armoire. Table des articles du tiers lot, le numerotage recommence au chiffre 1. P. 1. Amayé s/Orne, Bayeux etc; — P. 12 St Martin de Bonfosse, St Sauveur de Bonfossé, Bures, etc. — P. 24. Cahagnes. — P. 33. Cairon. — P. 40. Cormolain — P. 44. Cenilly. P. 97 Fief de la Motinière. P. 145. Fief de St Sauveur de Bonfossé. — P. 182. Cerisy, Montpinçon, etc. — P. 186. Camptour. — P. 188. Cerisy. — P. 191 Dampierre. — P. 194. Fierville. — P. 198. St Georges. — P. 208 Fief du Mesnil-Grain. P. 240. Undefontaine — P. 247. Rots. — P. 248 Rozel — P. 248. Vassy. — P. 269. Audrieu, Tournay. — P. 271. Banville, — P. 271 Bouqy, Gavrus, Evrecy. — P. 271. Carcagny. — P. 272 Cenilly. P. 275 Gueron, Le Fresne, Ste Honorine du « Fer », Harcourt dit Thury ». — P. 280. Tracy, Touffréville, Urm, la Vacquerie,

Vendes, Vidouville. — P. 283 La Ferrière du Val. — P. 286. Villers, Maisoncelles-Pelleve, Hotot, Yenville, Ste Croix. — P. 289. Privilèges de Cîteaux, édits, etc. — Copie de la bulle d'Eugène III confirmant la fondation et les premières donations de l'abbaye.

H. 663. (Registre.) — Grand format, 42 et 196 ~~feuillets~~, papier.

1746. — « Extrait du chartrier et inventaire des pièces, « chartres, titres et papiers du chartrier des religieux prieur « et convent de N.D. d'Aunay . . . . qui concernent les « droits généraux de l'abbaye, la mense conventuelle, « le propre ou acquest et la portion du tiers lot dont « jouissent lesd. prieur et religieux en vertu de plusieurs « arrêts en 1745, depuis 1651. » Tome I. Cf. H 661. — Entête gravure par Simon Duflos du Christ de Girardon.

H. 664. (Registre.) — Grand format, 414 ~~feuillets~~, et 2 pièces papier.

1746. — Tome second du précédent. — Cf. H. 662.

H. 665. (Registre.) — Grand format, 20 et 772 pages, papier.

XVIII^e siècle. « Inventaire des titres et papiers de l'abbaye de Notre Dame d'Aunay, ordre de Cîteaux, diocèse de Bayeux, que M. l'Abbé de Blacons a fait faire à ses frais par un rénovateur à terrier. » — En tête, table des chapitres et table des noms, par ordre alphabétique. — Page 1, Aunay. Tenements. — P. 73. Aunay. Titres communs, procédures, rentes, dîmes de Neuilly le Malherbe et Maltot. — P. 81. Aunay. Domaine non fieffé. — P. 93. Aunay. Gage pleges. — P. 97 Coulon. — P. 105. Mathieu. — P. 109. Colombelles. — P. 393. Ranville.

et Héronvillette. — P. 637. Dîmes de Jurques sur les hameaux de « Vigny, l'Aumônerie ou la Monnerie et Rondefengères », appartenant à l'abbé d'Aunay. — P. 649. Ranville et Héronvillette. Droits de l'abbaye de Croarn sur les dîmes. — P. 657. Ranville et Héronvillette, titres communs et procédures; domaine non fieffé, gage pléges. — P. 749. Vavassorie de Jentoville, située sur la seigneurie de la Planche. Titres utiles, classés par tenements, vavassories, fieffes et rentes.

H. 666. (Registre.) — Moyen format, 163 feuillets, 1 pièce papier.

XVIII^e siècle. — « Extrait sommaire des remarques faittes dans les registres de l'abbaie N.D. d'Aunay, par Dom Albert Rancour, prieur de cette maison 1736. » — Extrait « sommaire des 29 volumes recueillis au commencement de « la réforme de l'abbaie d'Aunay qui sont serrez au « charetrier, comme aussi du nécrologe de la maison des « chartes de visites, du journal de l'abbé Dufour « et de l'acte d'union d'Aunay aux autres monastères « réformez de l'ordre de Cîteaux avec la liste des « fondateurs, leurs successeurs ou descendans, celle des « abbez réguliers, puis commendataires, des prieurs et « religieux d'Aunay depuis plus de deux siècles et le « catalogue des bénéfices du patronage d'Aunay. » — Entête, table. — 1642. « Le 14 janvier, on commença à « abattre un vieil étuy d'orgues, qui étoit dans l'église « du coté du Nord, dans lequel étuy pourrissant il ne « se trouvoit aucun tuyau, ni soufflet, ni chose « quelconque ». — « Le tableau de l'Assomtion, qui est « sur le derrière et au dessus du grand autel, fut acheté « et placé. » — Fonte et bénédiction par l'abbé de Barbery, visiteur de l'ordre en Normandie, de 3 cloches de l'abbaye. Refus de laisser le seigneur d'Aunay y faire apposer ses armes. — Le 24 avril 1642, M. de St-Cère, seigneur

d'Aunay, fut inhumé dans le sanctuaire de l'Eglise. — On travaille aux piliers et arc-boutants de l'église vers la roche, aux vitres de l'église du même coté, et à celles du chapitre. — Octobre 1642. « Le dimanche « 26 survint la nuit un débordement d'eau si violent « qu'il inondat tous les bas étres de la maison au point « d'enlever les membles vifs et morts, renversant partie « des murailles, crevant les voutes et sappant les « fondements des lieux et batimens réguliers. Le St. Sacrement « fut porté au dortoir ou se fit l'office divin. — Le 1er janvier 1643, on commença les prières des 40 heures par une procession pour demander à Dieu l'élection d'un digne abbé de Cîteaux, attendu la vacance par mort du Cardinal de Richelieu. — Le 14 janvier 1643, inondation de la maison et renversement d'un mur. Mars 1643. on fit 4 parements d'autel de toile d'argent, le tableau de St. Benoit et on blanchit toute l'église et les chapelles. — Deux capucins prêchent et un soldat du château de Caen fut chargé d'empêcher le désordre que cause l'affluence du peuple. — Marché pour la provision des chandelles à raison de 7 s. 6 d. la livre, le marchand fournissant 101 livres pour 100 et 4 chandelles d'un quarteron chacune pour la messe de minuit à Noel. — Bornes du domaine de la Jaremme. — Denombrement des ténements du fief de Vendes. — Arrangement nouveau pour les aumônes de l'abbaye qui auparavant étaient générales la veille de Noël et les vendredis suivants et causaient du tumulte avec fracas et danger; les curés sont priés de certifier la nécessité des pauvres de leur paroisse. — Accord avec Lanfranc de Moges, seigneur de St. Georges, auquel les religieux cèdent la propriété de 119 acres de terre de la vallée du Repentir, autrefois aliénées en 1563, qu'ils avaient voulu retirer. — Familles de Say du Hommet, de Semilly, de St. Mars, des Essarts, seigneurs

d'Aunay. — « L'abbaie, qui avoit été saccagée pendant
« le gouvernement du dernier abbé régulier vers 1527,
« le fut une seconde fois vers l'an 1540 d'une manière
« énorme; on auroit brulé l'église même si un Sr de
« Dampierre ne se fut interessé à sa conservation en
« alléguant sa beauté et qu'elle pourait leur servir
« de temple. » — Madeleine des Essarts épouse de Jean
Patry, seigneur d'Estry, hérita de la terre d'Aunay. Ledit
Jean fut seigneur d'Aunay au nom de sa femme,
on trouve mention de lui en 1572. « Jacques Patry,
« leur fils hérétique fameux, fut ensuite seigneur
« d'Aunay. Il fut tué à la fleur de son âge, avant
« d'être marié, par un nommé Boessel, et enterré les
« le bourg d'Aunay en la chapelle dite Ste Honorine
« qui depuis a servi de cemetière aux hérétiques et
« conséquemment été délaissée des catholiques, ce qui
« a occasionné sa ruine. » — Marie Patry, sœur dudit
Jacques, épouse Georges Auber, gentilhomme venu du
pays de Caux, elle herita de la d. terre et rendit son
mari seigneur baron d'Aunay; il prétendit en l'abbaye
plus de droits que ses prédécesseurs, lui qui n'imita en
rien leur bienveillance et leur libéralité. De leur
mariage, Hervien Auber et une fille mariée à
M. de Landes; la d. Marie Patry, devenue veuve, épousa
Charles Pellieu, seigneur de Baron; Hervien Auber
épousa Claude Lambert, dame de St Philbert, il est
qualifié seigneur de St Sère; sentence du présidial de
Caen concernant leurs droits comme patrons de l'abbaye.
Antoine Auber succéda à son père en la baronnie et
hérita de son indisposition contre l'abbaye qu'il voulut
asservir à de nouveaux prétendus droits comme de deux
ceintures funèbres, d'une porte particulière, de chasser,
etc. — « Marie Françoise Auber, épouse de Messire de Tessé,
« maréchal de France, fille unique du d. Antoine Auber
« hérita de la terre d'Aunay et marqua de la bonté aux
« Abbé, prieur et religieux d'Aunay; elle étoit pleine de
« mérite et n'avoit rien de la passion que le huguenotisme

" avoit inspiré à plusieurs de ses devanciers ni de la rudesse
" de leur siècle trop grossier. Elle mourut le 31 mars
" 1709, jour de la Resurrection dans son chateau d'Aunay,
" pendant que Monsieur le Maréchal de Tessé, son mary,
" étoit ambassadeur extraordinaire à Rome. Monsieur
" le Marquis de Tessé, second fils provenu de ce mariage,
" a acheté depuis la mort du maréchal son père arrivée
" subitement en 1724, la terre et baronnie d'Aunay dont
" il jouit encore en cette année 1735. sa famille la lui a
" vendue par raison de famille." — Année 1644. Paiement des gages aux juges de Caen, 116 l. et quelques chapons, dont quelques uns contenaient 16 s. et les autres provenaient de rentes. — Les chaises de choeur faites pendant le gouvernement de Dom Michel Quesnel, avant dernier abbé régulier, par des hérétiques, se trouvant contenir " plusieurs figures sales et bouffones." ces figures furent rasées et otées. — On répare le lieu qui servait de chartrerie. — On travaille à 3 armoires pour y mettre en ordre les titres, chartes et papiers de la maison qui étaient pêle-mêle dans un coffre placé dans un lieu sans fenêtre, sans pavé, sans vitres. Quand la chartrerie sera en état, personne n'y entrera seul et on se contentera de prendre dans le lieu copie des pièces dont on aura besoin sans déplacer les originaux. — Permission de détourner l'eau accordée à Charles Malherbe, écuyer, Sr de Longvillers. — Le 18 avril est cornué un grand morceau d'environ 45 à 50 pieds de longueur du grand corps de logis des religieux servant jadis à loger les frères convers, par sa chute, dont il menaçait depuis longtemps il a ruiné le cloître adjacent — au dessous et brisé les voutes. — Menaces reitérées à Le Bourg, sergent de l'abbaye, qui auparavant avait été fort maltraité au bourg d'Aunay, de la part de Dom Louis Dupont, prieur de Longny. Richard Surirey âgé de 30 ans, fils du tabellion, tué à la Gendrerie d'un coup d'arquebuse, par La Planche valet du baron d'Aunay. — Le baron d'Aunay refuse l'accord que M. de Matignon voulait procurer; sur ce refus on écrit à sa famille qu'on prie de ne point désagréer qu'on se pourvoye en justice contre

les violences et indignitez du baron d'Aunay. Envoi au conseil privé et à un conseiller du Parlement de Rouen des verbaux des violences et indignités du baron d'Aunay. Requête des religieux à M. de La Boterie, surintendant de la justice en Normandie, tendant, etc., etc. — Cf. l'histoire d'Aunay, p. 26 de M. G. Le Hardy.

H. 667. (Liasse.) — 13 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

XII^e siècle. — 1401. — Donations des du Hommet, fondateur de l'abbaye. — A. II. liasse 1. — Confirmation par "Ricardus de Humet", à l'abbaye de "plenariam libertatem in omnibus rebus quas ipsi habent de me et de antecessoribus meis. Témoins, ses fils Guillaume, Enguerrand et Jourdain (s. d.) (fragment de sceau.) — Confirmation par Ricardus de Humet, conest. regis Anglie, des donations faites par ses ancêtres à l'abbaye d'Aunay: de Jourdain de Say et Lucie sa femme, locum in quo primum constructa est abbatia sicut descendit terra de monte in Ordonem, (etc.) — Donation par Bertrannus de Verdun à l'abbaye de l'Eglise de Limberga. Dederat enim mihi Ricardus de Hum pro servicio meo dimidiam villam de Limberga et presentationem ecclesie ejusdem ville. Postea vero petitione et rogatu ejusdem Ric. resignavi in manu ipsius presentationem et donationem prefate ecclesie quam in presentia domini Henr. regis monachis prenominatis dedit me concedente et pariter donante. Témoins: Wills. de Hum. Engerrannus de Hum. Jord. Taisson, Joh. de Solign. W. de Tolers, Nichol. de Venois, Guall. de Cardonvill, Rob. de Manerie, Wills de Similleio. (fragment de sceau). — Donation à l'abbaye par Wills. de Hum. Conetabl. Normannie, de plenam libertatem et quietantiam emendi et vendendi per omnem terram meam in villis et mercatis in viis et in semitis et in omnibus aliis locis videlicet de rebus suis propriis et ad usus eorum pertinentibus (Sceau et

contre sceau, cire verte. — Remise par Will. de Humeto, domini regis Conest. à l'abbaye, après sa mort, des 12 muids de froment qui lui sont dus par an. — Confirmation par Jourdain du Hommet, évêque de Lisieux des donations de Ricardus de Hum. avus noster et Agnes de Bello Monte uxor illius, et frater Wills de Hum. pater noster (s.d.) — Autre confirmation de Thomas de Humeto, filius Willelmi de Humeto (s.d.) fragment de sceau. Confirmation de Willelmus de Similleio, filius Engerranni de Humeto (1199). — Confirmation d'Engerrannus de Humeto fils du precedent (1204). (sceau.) — Confirmation par Wills. de Humeto, filius Ricardi junioris de Humeto, Constab. Normannie des donations de ses ancêtres Ricardus de Humeto avus patris mei et Agnes uxor ejus et Wills de Hum. avus meus (1204). — Fondation d'obits par Jordanus de Humeto. Constabularius Normannie (1253). — Confirmation par lui des donations de ses ancêtres. — Vidimus par Henricus de Hotot, miles, dominus de Bello Monte des chartes de Thomas de Humeto et Jordanus de Humeto, Lexoviensis episcopus, ses ancêtres, pour l'abbaye (1309). — Assignation par Ysabeau de Meullent, dame de Thieville, sur les revenus de la baronnie du Hommet, des rentes créées par Jourdain du Hommet en 1253, la foire sur laquelle elles étaient affectées n'étant plus de valeur suffisante pour remplir les intentions du fondateur (1401).

H. 68. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

XII^e siècle — 1347. — Documents concernant les du Hommet, fondateur de l'abbaye. — Charte de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie concédant à Guillaume du Hommet Constabulariam meam quam

DELISLE & BERGER
n° DXLIX

Ric. de Humeto. pater suus habebat de me, sibi et heredibus suis tenendam de me et de heredibus meis in feodo et hereditate ; confirmation des fieffes faites à son d. père, Stanford, Ketene ----- et in Normannia Meisi et haiham de la Luteniere et terram de Appelgard, testibus R. Winton et H. Baioc. episcopis, etc. apud Cadomum (lacéré). — Charte de Richard Coeur de Lion donnant et confirmant dilecto et familiari nostro Ricardo de Humetis pro servicio et homagio suo et Gile uxori sue Popevillam et Warrevillam cum baronia sua ... Chinon an I du règne Charte dite des lacs d'amour, publiée dans le Musée des Archives départementales. — Vidimus chartes par le vicomte de Caen, (1299) de lad. charte de Henri II et d'une semblable confirmation de Richard Coeur de Lion. Tours, 25 juin an I. — Vidimus par « Jehan, aisné filz du Roy de France, duc de Normandie et de Guyenne, conte de Poitou d'Anjou et du Maine, les chartes de Henri II et Richard Coeur de Lion 1347, mars.

DELISLE (L.). Notice sur les attaches d'un sceau .... Bulletin monumental, 1854

Musée des Archives départementales, n° 52 et pl. XXVIII.

à compléter voir Round. 530

cf. DELISLE et BERGER. Recueil .... n° CCCCLXVI.

H. 669. (Liasse) — 6 pièces, parchemin.

XII^e siècle. — 1435. Confirmations et privilèges des Rois d'Angleterre. — Charte de Henri II prenant sous sa sauvegarde les abbé et moines d'Aunay leurs tenures et possessions. — Vidimus adressé à Henri III par R. Bajocensis episcopus et H. Constanc. antistes de la charte de Henri II exemptant les moines d'Aunay de , droit de passage, coutume, etc. Sceau de l'Evêque de Bayeux. — Autre vidimus par le vicomte de Caen en 1298. — Vidimus en 1308 par le vicomte de Bayeux, une charte de Henri II confirmant les donations faites à l'abbaye. — Vidimus en 1435. par Raoul Anguy, chanoine de Mortain, garde du scel de la vicomté de

DELISLE et BERGER. Recueil ... n° CCCCXCXVI

Condé sur Noireau, de lettres de Henri VI rex Francie et Anglie et Dominus Hibernie confirmant la temporalité de l'abbaye.

H. 670. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

XII^e siècle. — Confirmations et privilèges des Rois d'Angleterre. — « A III liace 2^e ». « Charte du Roy « Henry III d'Angleterre qui confirme les donations, « libertez et franchises déjà confirmées par Henry II « que Ed. Henry III qualifie avus meus. » Cette cote est erronée. La charte est de Henri II « Henricus Dei gratia Rex Angliæ et dux Norm. et Aquitaniæ et comes Andegavensis », titres mal copiés mais qui sont ceux portés par Henri II et non par Henri III.

DELISLE et BERGER. n° CCCCXCVII

H. 671. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1266 – 1295. — Confirmations et privileges des Rois de France. « A III. liace 3^e ». — « Chartres l'une de S^t Louis en 1266 qui ordonne l'exécution des lettres du Roy Henry d'Angleterre en faveur de l'abbaye d'Aunay qu'il prend sous sa protection, l'autre de Philippe III qui du moien de la finance payée autorise les abbé et religieux d'Aunay à jouir de leurs fonds à perpétuité, et la 3^e de Philippe le Bel en 1293 qui amortit pareillement plusieurs biens et rentes acquis par les abbé et religieux d'Aunay plus une autre du même roy datée de Paris en 1295 donnée à pareille fin. »

H. 672 (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 1 pièce, papier.

XII^e – XIII^e siècles. — Confirmations et privileges des Rois de France et d'Angleterre. — « A III liace 4^e. » — contient un vidimus du vicomte de Caen qui déclare à la fin du treizième siècle avoir vu Saines ~~Sasser~~ les chartres des Rois Henry II et III d'Angleterre, etc, plus les chartres

de St Louis et de deux Philippe Rois de France qui confirment les biens acquis par les abbé et religieux d'Aunay et les amortissent ; on y énonce que lesd. religieux en ont payé la finance à Philippe le Hardy et à Philippe le Bel.".

H. 673. — (Liasse.) — 6 pièces, papier.

1666 — 1744. — Confirmations et privilèges des Rois de France. "A. III, liace 6e." Lettres du Roi, défendant à tous chefs et officiers commandant et conduisant ses gens de guerre, de loger dans l'abbaye, maisons fermes et métairies en dépendant sous la sauvegarde du Roi, etc. 1666. — Ordonnance y relative du Duc de Montausier, pair de France gouverneur et lieutenant général du Roi, en Saintonge Angoumois, haute et basse Alsace et commandant pour le Roi en Normandie, aux colonels, capitaines, chefs et conducteurs de gens de guerre (1666). — Ordonnance sur requête de l'intendant de la Briffe défendant au syndic de la paroisse de St Samson d'Aunay, de troubler les religieux, leurs fermiers et métayers dans les privilèges et exemptions à eux accordés pour le logement des gens de guerre (1744). — Signification faite par Jacques Roulland Sergent royal au bailliage de Lonchebray à la requête des religieux d'Aunay, de Gabriel Postel leur fermier, garde des rivières et de Louis Delasalle aussi leur fermier, aux syndic, paroissiens, habitants, taillables de la paroisse d'Aunay, des lettres patentes et ordonnances défendant aux chefs conduisant des gens de guerre de loger dans lad. abbaye, afin qu'ils n'en prétendent cause d'ignorance et se conforment aux dites lettres patentes et ordonnances (1744).

H. 674. (Liasse) — 1 pièce, parchemin, 2 pièces, papier.

1462 — 1671. — Confirmations et privilèges des Rois de France. Vidimus par Jacques Lecoq, écuyer, garde du scel des obligations de la vicomté de Marigny de lettres de Louis XI donnée

à Honfleur le 31 juillet 1462 informant les gens des Comptes qu'il a reçu le serment de Geoffroi abbé d'Aunay et ordonnant la délivrance du temporel. — Extrait des registres du Conseil privé du Roi contenant que l'abbaye d'Aunay fut fondée en 1131 qu'elle est située sous la dépendance de la chatellenie de Condé sur Noireau et que les revenus sont répandus sous plusieurs ressorts et juridictions des bailliages de Caen et Cotentin et de la haute justice de lad. chatellenie les abbé et religieux avaient imploré la protection des Rois et ducs de Normandie et ensuite été incorporés dans l'Université de Caen et joui du privilège d'évoquer toutes leurs causes, tant demandeurs que défendeurs par devant le bailli de Caen conservateur des privileges de l'Université ; confirmation du droit de garde gardien pardevant le bailli de Caen, conservateur des privilèges de l'Université en conformité des lettres de 1266 (1671).

H. 675. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin.

XII^e siècle-1325. — Droits de justice. — Procès en l'Echiquier et en l'assise de Mortain devant Godefroy Le Blont, bailli de Cotentin, entre l'abbaye d'Aunay et Guillaume de Semilly, baron d'Aunay, les religieux demandant à être ressaisi d'un larron pris en larcin par leurs gens en leur manoir assis près l'abbaye appelé « la grande dessouz le bosc, seant en leur pure et franche omosne et pour la possession d'une route de Beauquay à l'abbaye, et autres droits. A l'appui vidimus de chartes d'Henri de Semilly, Guillaume de Semilly, Charles IV, roi de France (1324 v.s.).

H. 676. (Cahier.) — Petit format, 6 feuillets, papier.

XVIII^e siècle. — Droits et privilèges. — « Chartres pour le droit de chasse, de gareme et de justice. » — Liasse A.V. Analyse de chartes d'Henri de Semilly, 1263, concernant le droit

de garenne ; ni lui ni ses successeurs n'auront le droit de chasse dans le bois déterminé cession par le même (1263), aux abbaye et religieux du droit de garenne et de chasse dans leurs clos et fossés, moyennant 100 l. t. — Transaction entre l'abbaye et Guillaume de Semilly (1323). — Jugement arbitral adjugeant aux religieux le droit de ~~haute~~ justice (1451). — Confirmation par Philippe VI des chartes d'Henri de Semilly de 1261 et 1263 (1331). — « Chartres pour l'exemption de péages, droits de coutume etc, en faveur de l'abbaie d'Aunay. »

H. 677. (Liasse) — 15 pièces, parchemin ; 2 pièces, papier.

XII^e siècle — 1270. — Privilèges et franchises. Droits de coutumes, et passage. — A.V. Liasse. 2 Exemptions des droits de coutume, peage, pontage, etc, accordés à l'abbaye par Juhellus dominus Meduane (s.d), testibus Theobaldo de Mathefelon, Mauricio de Creon, fratre meo, Guill. priore, Rob de Moleto, Germ. de Cadomo, Hug. de Croleio, monachis Savign. et aliis multis) ; — par Gervasia Domina Dinanni (s.d.) — par Rob. fil. Erneis, apud Cuirie et ses autres terres (s.d.) ; — par Jean de Preaux sur toutes ses terres (sceau). — par Ranulfus, comes Cestrie (1201) ; — par Willelmus de Rupibus, Audeg, Senescaulus (1213) ; — par Theobaldus, dominus de Mathefelon (1216) (sceau) ; — par Rob. Marmion, miles, in villa mea de Bretevilla super Lesiam (1226) ; — par Margarita domina Isabel., pour le salut de l'âme de Guill. de Rupp. son mari (1226) ; — par Guillaume évêque d'Avranches (1236 - 1237). — par Dominus Philippus Le Chambellent, miles, per totam castellariam de Laccio, quantum ad me pertinet (1249 avril) ; etc. — Sceaux.

H. 678. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin.

1327 — Quittance par Jean de Linière, clerc du Roi, et Vincent Michel, bailli de Caen, commissaires du Roi en la bailliage sur le fait des finances aux religieux d'Aunay du droit d'amortissement de rentes à eux appartenant (1327).

H. 679. — [Commission donnée par Jean Le Boursier, chevalier, seigneur d'Esternay, conseiller et chambellan du roi et général sur le fait et gouvernement de toutes ses finances à Jean Duval élu sur le fait des aides ordonnées pour la guerre en l'élection de Bayeux de procéder, sur la requête présentée par les religieux d'Aunay, à une information sur les lettres patentes par eux obtenues leur permettant d'user de sel blanc artificiel 1459, 24 mars y joint les dites lettres de Charles VII à la relation du conseil, du 11 décembre 1459.]

H. 680 — Mandement de Allain Gouyon sire de Villers, Anisy, Thieuville, le Vemil Garnier, chambellan du roi, bailli de Caen, commissaire conservateur des privilèges de l'Université de Caen au premier sergent requis de faire respecter Bardin Billet, abbaye d'Aunay en ses privileges de ladite Université à lui accordées (1488).

H. 679. (Rouleau.) — 3m sur 0m 29, parchemin.

1460. — Privileges. — Procès verbal d'enquête de témoins faite par Jean Duval élu sur le fait des aides ordinaires pour la guerre de l'élection de Bayeux, suivant la délégation de Jean Le Boursier, chevalier, seigneur d'Esternay, conseiller et chambellan du Roi et général sur le fait et gouvernement de toutes ses finances, sur les lettres patentes obtenues par les religieux d'Aunay leur permettant d'user du sel blanc artificiel: Olivier Dupont, Jean Lombard, Jourdain de Capeauville, Simon du Moustier, Jean Hamelin, Jean Rastel, Robin Mansel,

Colin Delasalle, Denis Cauvin, Jean Blanchart, Pierre Fougnet, Raoul Petitpas, Pierre Corbel, Robin Bellissent, Jean Collette, Thomas Letellier, Guillaume Lombard, Michel Lefoulon, Vivien, Jean Mirey, Jamet Mirey, Jean Yon, Denis Mousse, Guillaume Malerbe, écuyer, sieur de Mouvilliers, Thomas Beaujour, Jean Vaultier, Martin de St-Nicolas, Colin Langlois, Perrin de Clomesnil, Georges de Clomesnil Thomas Germain, Philippot Gaudin et Denis Rogues, etc.

H. 679 (Liasse) — 2 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1459-1724. — Privilèges. Copies des lettres patentes du roi et des ordonnances des élus de Bayeux concernant les privilèges accordés aux religieux d'Aunay de prendre du sel blanc en payant le quart equipollent au droit de gabelles (1459), lesdites copies collationnées sur les originaux par dom Charles Ouzouf, procureur de l'abbaye (1721). — Ordonnance des élus de Bayeux, Vire et pays adjoint sur le fait des aides ordonnées pour la guerre permettant aux religieux d'Aunay en vertu des lettres patentes par eux obtenues, d'acheter à l'avenir leur sel dans l'étendue du bailliage de Cotentin ou ailleurs en acquittant les droits dus au Roi (1460). —

H. 681. (Liasse) — 30 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1152-1651. — Bulles des papes concernant les affaires générales de l'ordre de Cîteaux, les confirmations des biens et des donations faites à l'abbaye, l'octroi d'indulgences, l'exemption de visites de l'évêque de Bayeux, la confirmation des privilèges, libertés et immunités de l'abbaye, les privilèges pour les dîmes et novales, mandements contre ceux qui ont enlevé des titres ornements et joyaux de l'abbaye; indulgences pour ceux qui visiteront l'abbaye; la dispense de l'examen pour les religieux

de Cîteaux lors de la promotion aux ordres, etc, émanant entre autres d'Eugène III (1152), confirmation des donations faites à l'abbaye ; - Honorius III (1222) - Innocent IV ; - Alexandre IV (Latran 16 cal. décembre an I du pontificat) ; - Urbain IV (Viterbe, Kl. déc. an I ; au dos Urbain IV, 1er déc. 1261) ; - Grégoire X (1273, 4 des ides de mai) ; - Nicolas IV (Orvieto [urbem veterem] 15 cal. aout, an 3 pont. ; au dos Nicolas 4. 18 julii 1291) ; - Benoit XII (Avignon 4 ides d'octobre an 2 ; au dos 1336. Bened. 12) ; - Benoit XII (Avignon 10 cal. mars. an 5. au dos Bened. 12 1er mart. 1339) ; - Clement VI ; - Eugène IV (1431) ; - Jules III (1550, non junii, pont. an I), etc. - Vidimus par le prieur de Mortain, ordre de St Benoit, subdélégué de « Johanne de Noentello, archid. magni Caleti in ecclesia Rothomag. conservatore privilegiorum a sede apostolica indultorum viris religiosis abbati et conventui de Savigni, Abrinc. dyoc, Cist. ordinis », de bulles d'Alexandre, permettant aux religieux de Cîteaux de célébrer l'office divin dans leurs maisons. Viterbe, nones de juillet, pontificat. an 4 (1267, juillet, date du vidimus). - Bulle de Clement VII au prieur de la maison Dieu de Caen et à « Petro Vavassoris », chanoine et official de Bayeux, concernant les nombreux vols dont ils ont été victimes de la part de « nonnulli iniquitatis filii quos prorsus ignorant » (1528, 6 cal. février an 6 du pontificat.)

H. 682 (Liasse) - 5 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1386 - an III. Religieux. - Serment de Jean, abbé d'Aunay (1386). - Vidimus devant Pierre Louvet, écuyer, vicomte de Condé sur Noireau, garde du scel des obligations de ladite vicomté ès mettes d'outre les monts de Lencque des lettres royaux accordées à Geffroy Dionis, abbé d'Aunay, âgé de 80 ans concernant

de feault du au roi à cause de la temporalité de l'abbaye et qu'il pourra faire entre les mains du bailli de Caen et ind. serment (1484). — Réglement fait par frère Denis Largentier, abbé de Clervaux de l'ordre de Cteaux, au diocèse de Langres, docteur en théologie, envisitant le monastère d'Aunay et suivant le décret des pères de l'ordre, concernant le nombre des religieux, leur nourriture et entretien suivant la « partition canonique » etc (1611). — Modifications audit reglement par frère Denis Largentier, suivant la requête des religieux contre l'économe établi par le roi en l'abbaye (1613). — Procès-verbal de visite et réglement de frère Etienne Maugier, abbé de la Charmoye diocèse de Châlons, vicaire sur tous les monastères de l'étroite observance dudit ordre en France, du cardinal duc de Richelieu, abbé de Cteaux, et général de l'ordre de l'abbaye d'Aunay : remontrances de prieur et religieux au nombre de 14 qu'ils ne peuvent célébrer le diviz service avec la décence et le respect dus, pour le grand manquement de livres, linges, ornements et meubles à ce nécessaires, etc. (1636) ; itérative ordonnance d'Octave Arnolpini, abbé de Chastillon, vicaire général, envisite (1639). — Actes de naissance des religieux Degnene (1741) et Antoine (1750). — Copies de la Révolution. — Billet funéraire de François Delval, profès de Savigny, mort à l'abbaye d'Aunay (1766).

H. 683. (Liasse) — 11 pièces, parchemin.

1597-1653. — Professions des religieux : frater Petrus (1597) ; — fr. Stephanus Perin, in presentia domini Johannis Ehuant, Barberii abbatis (1633) ; — fr. Bernardus Halbout (1633) ; — fr. Guillelmus Legentil (1633). — Augustinus de Bures (1634). — fr. Malachias Lesage, devant Etienne Maugier, abbé de la Charmée dioc. de Chalon. (1635) ; —

Fr. Nicolaus, devant Louis, abbé de Barbery (1640). — Carolus Joannes Baptista Borel, Sanlandensis, devant Louis Quinet, abbé de Barbery (1648). — Guillelmus Le Normand, (1649); — Fr. Josephus Le chevalier, devant le même (1653). — Reception de Pierre Ollivier, novice convers par le chapitre de l'abbaye (1647).

H. 684. (Liasse.) — 10 pièces, papier. dont 9 imprimés

1636. — 1739. — Ordre de Cîteaux. — Décret d'Armand, cardinal, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France, abbé de Cîteaux, chef de l'ordre défendant aux monastères dud. ordre de recevoir des novices jusqu'à nouvel ordre (1636), sceau plaqué. — « Charte de charité, qui est le statut primordial et fondamental de l'ordre de Cîteaux faite par St Etienne, troisième abbé de Cîteaux de l'avis des religieux, reçue et acceptée par tous les autres abbés et confirmée par le St Siége, elle est rapportée telle qu'elle est imprimée dans le « Nomasticon Cistersiense » page 63 dans la bibliothèque de Cîteaux, livre I page 9, et dans le grand Bullaire romain imprimé à Rome en 1636, livre I, page 57. — Arrêt du Conseil d'état pour le maintien de l'autorité de l'abbé chef et supérieur général de l'ordre de Cîteaux rendu contradictoirement contre les réformés et autres abbés et religieux dudit ordre (1675). — Arrêt du grand conseil qui maintient et garde l'abbé et les religieux de l'abbaye de Mortemer, ordre de Cîteaux en possession et jouissance de percevoir la dîme sur 14 acres de terre aliénées de leur ferme d'Ostrobose, du côté de la paroisse du Saussay (1688). — Lettres patentes du Roi en confirmation des privilèges de l'ordre de Cîteaux avec attribution de juridiction au grand conseil (1711). — Arrêt célèbre du grand conseil du roi qui maintient l'abbesse et les religieuses d'Espagne transférées à Abbeville dans le

droit et privilège de faire administrer les sacrements par leur confesseur et directeur ou autre institué par l'abbé de Cîteaux, aux pensionnaires et autres personnes laïques et séculières demeurant en leur abbaye et de les inhumer nonobstant la possession de 60 années opposées par le curé et marguilliers de la paroisse St Gilles d'Abbeville (1722). — Arrêt du grand conseil du roi qui maintient les religieux de l'abbaye de Boulancourt, ordre de Cîteaux dans le droit et privilège d'administrer les sacrements à leurs fermiers, censitaires, tenanciers, serviteurs et domestiques, de baptiser leurs enfants, de faire les publications de bans et célébrations de mariage et jugeant que les curés ne peuvent prescrire par telle possession qu'ils puissent avoir (1739). — Mémoire pour les religieux de l'abbaye de Clairvaux, appelants d'une sentence du châtelet contre les religieux, proviseur, procureur et écoliers du collège des Bernardins (s.d.)

H. 685. (Liasse) — 11 pièces, papier.

1249 – 1711. — Cote XXVIII. Liasse 1re. Copies de bulle des papes Innocent IV accordant aux monastères de l'ordre de Cîteaux le privilège de percevoir les dîmes novales à proportion des anciennes qu'ils ont droit de lever dans les paroisses (1249), de Martin V (1423), Pie II (1459 1461), Lettres patentes de François Ier confirmant les privilèges (1542); autres confirmations de 1596, 1566, 1620, 1703 et 1711.

H. 686. (Liasse) — 3 pièces, papier.

1665 — 1666. — Cote XXVIII. Liasse 2e. Copies d'arrêts du conseil privé du Roi, rendus entre les deux observances de l'ordre: faisant défenses aux abbayes de l'ordre de Cîteaux, en conformité de l'arrêt du 3 juillet 1664,

de ne recevoir aucuns religieux à l'habit et profession (1665). — enjoignant aux abbés et religieux présents et à venir de l'ordre de Cîteaux, tant de la commune que de l'étroite observance, d'y obéir, avec très expresses inhibitions d'y contrevenir (1666).

H. 687. (Cahier.) — Grand format, 14 feuillets, papier.

1613 – 1615. — Cote XXVIII. — Liasse 3e. copie d'arrêt du grand conseil du roi, homologuant le règlement fait par frère Denis Largentier, abbé de Clairvaux, commissaire député par le chapitre général de l'ordre de Cîteaux, à la visite du monastère de N.D. de Bonport, diocèse d'Evreux (1613), ladite copie collationnée par Marc Huissier en la cour de parlement à la requête de Louis Brethel, sieur d'Auberbosc, abbé d'Aunay (1615). —

H. 688. (Liasse.) — 1 pièce, papier, imprimée.

1673. — Cote XXVIII. liasse 8e. — Edit du Roi concernant le tiers et danger sur les bois de la province de Normandie, imprimé à Caen, chez Marin Yvon, imprimeur ordinaire du Roi. 1673.

H. 689. (Liasse) — 7 pièces, papier, imprimés.

1645 – 1720. — Cote XXVIII. Liasse 10e. — Les quatre contrats passés entre le roi et le clergé de France en l'assemblée générale tenue à Paris au couvent des Augustins en 1645 et 1646, imprimé à Paris chez Antoine Vitré, imprimeur ordinaire du roi, de la reine régente et du clergé (1646). — Edit du roi portant règlement pour les dettes des communautés (1683). — Arrêt du conseil d'état du roi

ordonnant que tous les gens de main morte fourniront dans un mois leurs déclarations des biens sujets aux droits d'amortissement et de nouvel acquêt et condamnant les marguilliers administrateurs, syndics et communautés laïques en une amende personnelle du double des droits dus pour les biens omis et admettant toutes personnes à dénoncer les omissions de biens des dits gens de main morte (1691). — Déclaration du roi prescrivant les formalités à observer par les communautés lorsqu'elles intenteront des procès (1703). — Arrêt du conseil d'état du roi, en faveur des communautés ecclésiastiques et hôpitaux du royaume (1720); — pour le rétablissement des rentes sur le clergé (1720).

H. 690 (Liasse) — 8 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1553-1618. — Cote I. I. Liasse 1ere. "Baux du total "revenu pris à ferme par les Rx, anciennes procédures "à Condé, à Caen, etc., pour les réparations, le partage, "payement des pensions, etc." — Accord devant Raoul Piogier et Nicolas Huet tabellions en la sergenterie de St-Jean le Blanc, entre Charles de St Jullian, fondé de François de St Jullian, son frère abbé d'Aunay, et frères Michel Guyard prieur, Jean Allix sous-prieur, Jacques Lenesnot, Cassin de Montfiguet, Richard Patrice, Pierre Panage, Etienne Lambert, Michel Desmares, Jean Hennte, etc. religieux, concernant le revenu de l'abbaye (1553) — Procédure au bailliage de Caen devant Guérin de Villy, écuyer, lieutenant, entre Pierre Le Provost, abbé commendataire d'Aunay, et frère Michel Desmares prieur pour lui et les autres religieux de l'abbaye concernant l'exécution du testament de dom Richard Patrixe, prieur de lad. abbaye (1571). — Reconnaissance de Michel Desmares prieur claustral de l'abbaye d'Aunay

que Jean Le Bonchier, écuyer, grenetier à Caen, procureur et receveur de l'abbaye d'Aunay lui a versé la somme de 1088 livres, pour la pension des religieux (1576). — Procédure au grand conseil du roi entre les religieux d'Aunay et Jean Bertault abbé commendataire de l'abbaye concernant les réparations des bâtiments de l'abbaye (1596). — Procédure devant Guillaume Vauquelin, écuyer, conseiller du Roi, président et lieutenant général au bailliage et siège présidial de Caen, entre les religieux d'Aunay et Nicolas Languille, bourgeois de Caen exéconome de l'abbaye concernant sa gestion (1612). — Remise à droit de condition, clameur et marché de bourse devant Simon Delasalle et Pierre Roncamp, tabellions aux sergenteries de Villers et Livéry par Nicolas Languille, sieur de la Rivière, bourgeois de Caen aux religieux d'Aunay, à la décharge de Thomas Rihouey (1618).

H. 691. (Liasse) — 1 pièce, parchemin; 11 pièces, papier.

1605—1650. — Cote I—II. Liasse 2e. « Traittez pour « les charges claustrales entre l'abbé commendat.re « et les r.rs d'Aunay avant les arrêts de 1651 et 1655 etc. » . Etat des parties en deniers données par l'abbé d'Aunay Bertaut à Daniel Lechevallier, à recevoir jusques à la somme de 1800 livres pour être remises aux prieur et religieux de l'abbaye tant pour leur pitance, habillement, cidre etc, que de toutes choses en général (1605). — Etat et requisitions des ornements et objets faits par frère Jacques Gastin prieur de Savigny, commissaire délégué du seigneur de Clairvaux l'un des Pères de l'ordre, en conséquence de l'arrêt obtenu par les religieux d'Aunay, à la suite dudit état est la réponse de

Languille économe de l'abbaye qu'il ne peut satisfaire auxdites requisitions et demande un délai de 2 mois pour y satisfaire (1611). — Reconnaissance de Nicolas Languille receveur général de l'abbaye de la jouissance de la petite dîme de l'enclos, par lui faite aux prieur et religieux de ladite abbaye en déduction de ce qui peut leur être dû (1615). — Obligation prise devant Thomas Denis et Pierre Roucamp, tabellions en la sergenterie de Villers et Evrecy par Jean Paul Brunet, Guillaume Mairet, Georges Bertheaume religieux et Nicolas Languille bourgeois de Caen receveur général de l'abbaye, d'acquitter d'Auberbosq, abbé commendataire de ladite abbaye pendant 6 ans, des aumônes accoutumées (1630). — Bail devant Pierre Boullain et Gilles de Lasalle, tabellions aud. sergenteries par Jean-Pierre Dufour, conseiller en la chambre des comptes de Normandie fondé de Jean Pierre Camus, ancien évêque de Belley, abbé d'Aunay aux religieux d'icelle, de la jouissance pendant 9 ans de son domaine (1649). — Copie dudit bail collationnée par Faucon sergent royal sur l'original représenté par Etienne Dailly, célerier de l'abbaye (1650).

H. 692 (Liasse) — 2 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1635 – 1655. — Cote I. II – Liasse 4e. Copie d'arrêt de la cour de parlement rendu entre l'abbé et les religieux ordonnant qu'il sera fait 3 lots en essence des fruits et revenu de l'abbaye (1635); ladite copie collationnée sur l'original par Delaroque sergent (1650). — Signification faite par Marc Faucon sergent à Ondefontaine, à la requête des religieux d'Aunay, stipulés par Pierre Lepailleur leur procureur, à Guillaume Beaussien fermier de terres affectées au tiers des charges de l'abbaye

qu'ils se sont portés appellants de sentence rendue aux requêtes du palais entre eux et l'abbé commendataire, avec défenses de se désaisir des deniers par lui dus (1650). — Procédure en parlement, entre : l'abbé et les religieux concernant la destination du tiers lot du revenu de l'abbaye (1651) ; Charles Dufour, aumônier ordinaire du Roi, abbé commendataire de l'abbaye d'Aunay prenant le fait de Louis Dufour avocat en la dite cour, ex économe nommé par le roi pour l'administration du revenu de ladite abbaye et les religieux concernant la délivrance du tiers du revenu affecté aux charges de l'abbaye 1653. — Extrait du registre du tabellionage de Caen, concernant la vente par Jacques Hubert curé de la « Nerdacaire », vicomté de Contances fondé de Madeleine de Launay, veuve de Isaac de Vienne, seigneur de Brigneville, à Charles Dufour, aumônier du roi et abbé d'Aunay, stipulé par Laurent Duthon, écuyer, sieur du Quesnay, conseiller au bailliage de Caen de 500 livres de rente hypothèque (1655).

H. 693. (Liasse) — 19 pièces, papier.

1657-1703. — Cote I. II. — Liasse 5e « Pièces qui concernent les taxes du clergé. » — Copie de quittance donnée aux religieux d'Aunay, par : Pesnon, de la somme de 466 livres 13 sols 4 deniers pour leur taxe du mois d'octobre 1657, ladite copie certifiée par Perin célerier de l'abbaye (1658) ; — par Lemonnier celerier de l'abbaye, à l'abbé par les mains de Lepailleur de la somme de 74 livres pour la part dudit abbé des frais du procès touchant la taxe extraordinaire de M.M. de Bayeux (1660) ; par Montardier à l'abbé d'Aunay de la somme de 111 livres 15 sols 2 deniers à déduire sur la taxe

sur la taxe du don gratuit (1662), par Frenel à l'abbé d'Aunay par les mains de Marin Saillenfest de la même somme (1662). — Engagement pris par les religieux d'Aunay et Daniel Huet abbé de lad. abbaye, de payer par moitié toutes les taxes imposées extraordinairement sur lad. abbaye (1681). — Correspondance entre Huet, ancien évêque d'Avranches, abbé d'Aunay, Alberic Morand, prieur d'Aunay, Benoit Gaubert, procureur de l'abbaye etc, (1703 – 1703). (Lettres autographes de Huet).

H. 694. (Liasse) — 7 pièces, papier.

1644 – 1653. — Cote I. IV. Liasse 1ere — Procès-verbal de visite faite par Lamegny Regnard maçon et architecte juré à Caen, suivant l'ordre de Laurent du Thon, écuyer, sieur du Quesney, conseil du roi au présidial de Caen et député de Jean Pierre Camus ancien évêque de Belley, abbé d'Aunay, de l'état des bâtiments de l'abbaye (1644). — Mandement de Jean Le Blais, écuyer, sieur du Quesney, lieutenant général au bailliage de Caen, au premier huissier ou sergent requis qu'à la requête des religieux d'Aunay, il fasse rentrer tout ce qui peut leur être dû, afin qu'ils puissent faire faire les réparations nécessaires aux bâtiments de l'abbaye (1650). — Procédure: en la cour de parlement entre Charles Dufour aumônier ordinaire du roi, abbé d'Aunay ayant pris le fait de Louis Dufour avocat en lad. cour, économe nommé par le roi pour l'administration du revenu de lad. abbaye et les prieur et religieux d'icelle concernant la délivrance du tiers du revenu de lad. abbaye affecté aux charges (1653); au bailliage de Caen devant Pennier, écuyer, sieur d'Angerville ancien conseiller pour l'absence du bailli entre les religieux d'Aunay et Thomas Denis pour paiement de la somme de 800 livres

de fermages de dîmes dépendant du tiers des charges (1653).—

H. 695. (Liasse.) — 4 pièces, parchemin, 1 pièces, papier.

1611–1725. — Cote L. V. Liasse 1ère. Procédure au bailliage de Caen, devant Jacques Blondel, écuyer, lieutenant particulier civil et criminel, entre les religieux d'Aunay et Pierre Bertaut abbé et Nicolas Languille économe, concernant la remise du tiers du revenu dédite abbaye, exempt de toutes charges aux dits religieux (1611). — Inventaire des titres de l'abbaye dressé par Claude Maillet, prieur claustral pour lui et les autres religieux et Jean Pierre Camus, ancien évêque de Belley, abbé commendataire, représenté par Nicolas Languille, receveur général de ladite abbaye suivant sentence donnée au bailliage en juridiction des privilèges royaux de l'Université et en présence de Nicolas Dauge, praticien choisi et nommé par les parties (1635). — Procédure en parlement entre les prieur et religieux de l'abbaye et l'abbé d'Aunay concernant la remise au chartrier des titres de lad. abbaye (1651). — Inventaire des pièces que Mlle Meritte, sœur de Meritte, interessé dans les affaires du Roi et fondé de sa procuration, a remis à Le Jumel, procureur, receveur de l'abbé d'Aunay (1720); — à la suite est l'attestation que les dites pièces ont été remises dans l'armoire de l'abbé, dont la clef a été représentée par Marin Barbey, tuteur des enfants de feu Pierre Daniel Le Jumel, fermier général dudit abbé et ensuite à lui remise (1721). — Inventaire des pièces déposées dans l'armoire de l'abbé d'Aunay dont l'ouverture en a été faite par ledit Barbey en présence de Jean-Baptiste Tiesone, chevalier seigneur de Charsigné seigneur et patron de Heritot, légataire universel de Pierre-Daniel Huet, abbé commendataire et de dom Albert Rancourt prieur et dom Charles Ouzouf, procureur de l'abbaye (1725).

H. 696. (Liasse) — 1 pièce, parchemin ; 2 pièce, papier.

1608. — Titres généraux. — Cote L. V. Liasse 2e. Arrêt de la cour de Parlement permettant aux religieux d'Aunay sur leur requête expositive qu'à cause de premiers et derniers troubles ayant eu lieu en France, ils ont perdu la plus grande partie de leurs titres, de faire payer leurs redevances, arrérages de rentes sieuriales et foncières droits et devoirs dont leurs prédécesseurs jouissaient.

H. 697 (Liasse) — 8 pièces, parchemin ; 20 pièces, papier.

1600 – 1733. — Cote L. VI. — Liasse 1ère. « Actes d'introduction de la réforme et chartes de visittes. » — Ordonnances des visiteurs frère Denis Largentier, abbé de Clairvaux, Antoine Varin humble prieur du Valasse, vicaire général en la province de Normandie, visitant l'abbaye d'Aunay (1628) ; Julien Paris, abbé de Foucarmont, commissaire député par l'abbé de la Charmoye, vicaire général des monastères de l'étroite observance pour la visite de ceux de Bretagne, Normandie, et autres adjacents 1656, 1668, 1669 ; en 1668, religieux d'Aunay Etienne Perin, docteur en théologie, prieur, Claude Le Monnier, Bernard Halbout, sous-prieur, Jean Baptiste Borel, sacriste, Joseph Chevalier procureur, Jacques Le Monnier, Jean de Launay, Michel Endeline, Placide de la Motte, frères convers Jacques L'Escuyer, Pierre Olivier et Thomas Guyard : par Jean Petit abbé de Cîteaux premier conseiller né du parlement de Bourgogne chef et supérieur général de l'ordre ayant pouvoir du chapitre général (1676). — Dominique Georges, abbé du Val Richer, visiteur et vicaire général des monastères de l'ordre de Cîteaux (1681) — 1684, 1686 ; frère Joseph Melchior de Serent, abbé de N. D. de Prières, diocèse de Vannes, visiteur des monastères de l'ordre, ayant trouvé en l'abbaye d'Aunay : 14 religieux de chœur, dont 10 prêtres, 2 jeunes profès et 2 frères convers

sous la conduite de Alberic Morant prieur (1689). 1695 -
Ordonnance du même prescrivant au père procureur
d'observer ponctuellement tous les réglements par lui
faits et de les lire tous les samedi ou vendredi des 4 temps
de l'année (1697). — Autres cartes de visite des années
(1701) - (1703) - (1705) - (1710) - (1713); par Nicolas Cocquerel abbé
de N.-D. et St Jean l'Evangeliste de Foucarmont, diocèse de
Rouen, assisté de Alberic Froidure, prieur de l'abbaye de
la Vieuxville, son adjoint. (1733).

H. 698. (Liasse) — 3 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1671 — ~~Titres généraux~~. — Cote L. VI. Liasse 2e. Privilèges. —
Arrêt du Conseil du roi, ordonnant en conformité des lettres
patentes de 1266, que les religieux d'Aunay, jouiront du
droit de garde gardienne par devant le bailli de Caen
comme conservateur des privilèges de l'Université de
Caen; lecture faite dudit arrêt en l'audience tenue
par Jean Blondel, écuyer, seigneur chatelain et patron
de Cilly, lieutenant particulier civil et criminel au
bailliage et siège présidial de Caen.

H. 699. (Liasse) — 5 pièces, parchemin; 18 pièces, papier.

1532 - 1669. — Cote L. VII. Liasse 2e. « Baux de la totalité
« ou de partie de la mense abbatiale et autres actes y
« ayant rapport. » — Baux. — Bail fait par Gilles, abbé d'Aunay,
à Pierre Desloges du revenu de l'abbaye (1532). —
Reconnaissance devant Christophe Aubert et Pierre Benard
tabellions à Caen par Pierre Le Prévost, abbé d'Aunay du
bail par lui fait à dom Antoine Pinel, prieur claustral et
à dom André Bomet religieux et bailli de l'abbaye,
de l'usufruit et revenu du bail fait à feu Jacques de
Cauvigny sieur de Maupas, des biens de l'abbaye (1581). —
Bail ~~devant~~ Jean Picquet et Jean Hayn tabellions à
Lisieux, par Louis Bretel, écuyer, sieur d'Auberbosc,

abbé d'Aunay, à Nicolas Languille bourgeois de Caen du total revenu de l'abbaye (1620). — Ratification devant Pierre Roncamp et Gilles de Lasalle, tabellions en la vicomté d'Evrecy par dom Louis Robidas, sous prieur, représentant maintenant le prieur, dom Godolphe de Lamboy, Guillaume Legentil, Augustin de Bures, Thomas Poullain, Malachie Lesage, Benoit Marie, Nicolas Leguédois, tous religieux d'Aunay, du concordat fait devant les notaires au Chatelet de Paris, entre Jean Pierre Camus, ancien évêque de Belley, abbé commendataire, dom Raphael Bazire et dom Etienne Perin, religieux, représentant la communauté (1640); avec copie dud. bail passé par Jean Pierre Camus, abbé d'Aunay, aux religieux stipulés par dom Raphaël Bazire et Etienne Perrin religieux du total revenu des 2 lots lui appartenant (1640) ladite copie collationnée par Etienne Dally, célerier de l'abbaye (1648). — Procès-verbal de visite des réparations des batiments de l'abbaye (1640). —

Reconnaissance devant Robert Ladmiral, notaire royal à Marines, par Jean Pierre Camus, évêque de Belley, abbé d'Aunay, de la nomination par lui faite de Jean Pierre Dufour, conseiller du Roi en la chambre des comptes de Normandie de son procureur général et spécial (1648). — Bail fait par ledit Dufour à Marin Saillenfest, bourgeois de Caen, du revenu des 2/3 de l'abbaye (1649). — Reconnaissance devant Michel Surirey et Pierre Delacayne, tabellions au siège de Caumont par Marin Saillenfest bourgeois de Caen du bail à lui fait par Charles Dufour, conseiller et aumônier du roi, abbé d'Aunay, chanoine et trésorier de l'église de Rouen du revenu lui appartenant (1661). — Thomas Lesueur et Guillaume Delaporte, tabellions par Jean Morant fils, Julien bourgeois de Caen du bail à lui fait par ledit Charles Dufour, des terres fiefs, 13es rentes et redevances tant en grains, argent, œufs que oiseaux appartenant à l'abbaye à Ranville, Hérouvillette, Colombelles et Amfréville (1666). — Mémoire de la recette faite par Jacques Lebourguignon,

curé de Mondeville, du revenu de l'abbaye depuis son compte du 24 octobre 1665 (20 octobre 1666). — Convention entre Charles Dufour abbé d'Aunay et Jean Le Bourguignon, sieur du Perré, bourgeois de Caen pour la recette du revenu des fermes et rentes dépendant du lot abbatial dudit abbé (1669).

H. 700. (Liasse) — 6 pièces, parchemin, 10 pièces, papier.

1563-1713. — Cote L. VII. liasse 7e. — Lettres patentes du Roi, ordonnant la vente et aliénation des maisons, seigneuries, fiefs, justices, cens, rentes, terres, prés, vignes, bois et autres biens appartenant aux ecclésiastiques de tous ordres, excepté ceux des 4 mendiants, jusqu'à la somme de 100.000 écus de rente, pour subvenir aux dépenses extraordinaires de l'intérieur du royaume (1563). — Ratification devant Nicolas Lebon et Pierre Bacon, tabellions à Caen par Pierre Leprovost abbé commendataire et Richard Patrice, prieur de l'abbaye d'Aunay de la vente faite par Jean Lebouchier procureur général des dits religieux, à Jean Pellevey, sieur de Tracy, de la seigneurie de Maisoncelles Pelvey, moyennant 550 livres pour le montant servir à payer la cotisation de l'abbaye imposée par le roi (1565). — Lettres patentes de Catherine, reine de France, mère du Roi, régente, ordonnant la levée sur les communautés ecclésiastiques de la somme de 2 millions de livres pour les besoins des affaires du royaume et leur permettant de vendre, jusqu'à concurrence de leur taxe à ladite somme (1574). — Extrait du registre du tabellionage de Caen, concernant la quittance donnée par François Collin, écuyer, sieur de Samerville stipulant François Bertaut, conseiller du Roi en ses conseils et au parlement de Normandie, abbé commendataire de St Thomas le martyr du Mont-aux malades lès Rouen, à Charles Dufour, aumônier du Roi,

abbé commendataire d'Aunay, à l'acquit de Louis Languille sieur de Valmaresq, bourgeois de Caen, de la somme de 500 livres pour reste d'arrérages de 28 livres de rente de la constitution de feu Nicolas Languille bourgeois de Caen à feu Pierre Bertaut sieur de Vasteville (1599). — Philippe Rouxel bourgeois de Caen et Marguerite Languille son épouse, à Charles Dufour, abbé d'Aunay de la somme de 360 livres pour remboursement et arrérages de 21 livres 8 sols 6 deniers de rente dotale (1599). — Marie de Maslon, veuve de Augustin Sonnet, bourgeois de Caen, tutrice de ses enfants héritiers de David Sonnet leur ayeul, à Charles Dufour, abbé d'Ardennes de la somme de 570 livres, pour remboursement et arrérages de rente, de l'obligation de Pierre Languille avocat, stipulant Nicolas Languille, sieur de la Rivière son père (1599). — Déclaration faite au greffe du diocèse de Bayeux par Joseph Lechevallier procureur religieux d'Aunay, au nom de l'abbaye du rachat de 60 boisseaux de froment à prendre sur les moulins des clefs de Vire aliénés par ladite abbaye (1677). — Mandement des gens du grand conseil du Roi, au premier huissier requis d'assigner à la requête des religieux d'Aunay, les possesseurs de biens de l'abbaye, pour se désister de leurs aliénations (1703 et 1713).

H. 701. (Liasse) — 7 pièces, papier. dont 6 imprimés.

1629 — 1703. — Liasse sans cote. Copie d'un arrêt du conseil concernant la rescision de toutes les aliénations des biens d'église faites sans formalités (1629). — Contrat fait devant Claude Guichard Mortier et Louis Baudry, notaires garde-notes au chatelet de Paris

entre le roi et le clergé de France assemblé à St Germain en Laye, pour le don de 4.500.000 livres accordées au roi (1675). — Déclarations du roi portant réduction du quart au sixième denier, en faveur des ecclésiastiques et beneficiers qui voudront rentrer dans les biens aliénés d'église qui n'ont pas payé le 8e denier en 1675. (1703). — Arrêt du conseil d'état, contre les notaires, greffiers, gardes des minutes et gens de main morte qui sont en demeure de fournir leurs extraits et déclarations pour le sixième denier (1703). — Ordonnant que les échanges qui n'ont pas payé le 8e denier en 1675 paieront le quart quoique déchargés en 1675 (1703), portant que ceux qui se pourvoiront par opposition contre les rôles arrêtés pour les taxes du 6e denier, seront tenus de consigner moitié des sommes portées par lesdits rôles (1703).

H. 702. (Liasse) — 2 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1638 — 1728. — Cote M. IV. Liasse 2e. Copie d'avis de J. Charton. N. Isambert A. Duval et L. Lemoine docteurs en théologie de la faculté de Paris que les nouvelles constitutions des religieux d'Aunay ne peuvent préjudicier au droit des fondateurs (1638). — Procédure en parlement entre Antoine Auber, sieur et baron d'Aunay, patron fondateur de l'abbaye et les religieux concernant le rétablissement de ses armes ôtés des ornements par lui donnés (1651). — Transaction devant Gilles Surirey et Georges Hélaine tabellions aux siége et sergenterie d'Aunay, entre les religieux de l'abbaye et Antoine Auber seigneur et baron d'Aunay sur ledit procès (1652). — Signification par Antoine Hue, sergent royal à Cinchebray à la requête des religieux d'Aunay à Alexandre Louis Pemel, sieur de St Sauveur, sénéchal de la baronnie et à Nicolas Perin chapelain, qu'ils obéissent à l'inhumation dans leur église

de Marie-Françoise Auber d'Aunay, maréchale de Tessey, grande d'Espagne, avec les cérémonies faites à ses ancêtres (1709). — Transaction devant Richard Amet notaire à Aunay, entre René Louis de Froullay, marquis de Tessé, seigneur et patron d'Aunay et les religieux d'Aunay stipulés par Albert Roucour prieur, Gilbert du Baillenl sous prieur, Charles Ousouf procureur, Charles Billecocq, Pierre Clérembault, Guy Chaillot et François Berger religieux sur leurs contestations concernant l'abbatis des hêtres et chênes de l'avenue de Boutavant (1728).

H. 703. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1335 – 1516. — Cote M. IV, liasse 4. Lettre à la chambre des comptes de Paris par les vicaires de Guill. évêque de Bayeux concernant le paiement par les religieux d'Aunay d'un octroi dont les religieux de Thorigny sont tenus par leur fondation de payer moitié (1335). — Election d'un abbé de Thorigny en présence de l'abbé d'Aunay, supérieur immédiat de Thorigny. (1516). —

H. 704. (Liasse) — 16 pièces, parchemin, 1 pap.

1654 – 1683. — Cote M. VI. Liasse I. « Formules des vœux et « procez verbaux de réception des vœux de bon nombre de religieux d'Aunay », Jacques Le Monnier, Michel Heudeline, Robert Barbot, Placide de La Motte, Gilles Renou, Benoit Marie, Pierre Hamelin, Augustin de Gascoing, François Le Clerc, Nicolas Roulle, Etienne Durand, Robert Basset, Charles Robillard, Benoit Gaubert, Jacques Le Marier du Mesnil, etc.

H. 705. (Liasse) — 4 pièces, parchemin; 2 pièces, papier.

1640–1715. — Cote M. VI. Liasse 2e. — « Contrats de plusieurs frères convers qui se sont attachez à la maison. — Engagement pris devant Gilles de La Salle et Pierre Roulamp tabellions aux sièges de Villers et Evrecy par Michel Regnault fils de Jacques et de Marguerite Meheu, agé de 36 ans, de servir en l'abbaye après y avoir fait pendant 4 ans l'étroite observance de l'ordre de Cîteaux (1640). — Michel Surirey et Pierre de la Cayne, tabellions aux sièges de St-Agnan le Malherbe et Caumont par Guillaume Soret fils Gilles et de Françoise Lecocq, agé de 28 ans de servir en l'abbaye, après 18 mois d'observance (1663). — Jean Quesnot notaire à Ondefontaine et Guillaume Isabel ex notaire à St-Georges pris pour adjoint par Jean Rozet fils Gabriel et de Jeanne Got âgé de 31 ans de servir en l'abbaye après deux ans d'observance (1693). — Pierre Berthaumme notaire à St-Georges d'Aunay par Jean Descotils fils Jean et de Marie Quetil âgé de 45 ans de servir en l'abbaye après 4 ans d'observance (1715).

H. 705 bis (Liasse) — 4 pièces papier
1673-1685 — Cote M. VI. Liasse 4 — Formules d'abjurations de Thomas Le Magnen de la paroisse du Tourneur, de Michel Huet paroissien d'Aunay et de Gilles Le Magnen paroissien de St-Pierre Larentaine, tous précédemment calvinistes.

H. 706. (Liasses) — 26 pièces, papier.

1724–1782. — Titres généraux. — Cote M. VII. — Privilèges. — Université de Caen. — Certificat de Charles Boullard, regius medicinae professor in Universitate Cadomensi, nec non ejusdem Universitatis rector, attestant que les abbé et religieux de N.-D. d'Aunay sont ex aggregatis nostrae Universitatis et hoc titulo in Congregationibus generalibus ejusdem Universitatis appellata fuisse, ipsosque anno 1723 comparuisse; his de causis quantum in nostra potestate situm est, nos eosdem abbatem et religiosos B. M. de Alneto pro veris aggregatis nostrae Universitatis habemus et reputamus eoque nomine et titulo ipsos, eorum procuratores, nuntios, resque et bona eorum ubicumque sita fuerint, sub nostra et

dictae Universitatis protectione et custodia posuimus et ponimus per praesentes eosque immunitatibus, privilegiis et libertatibus ab augustissimis regibus nostris et praesertim a christianissimo rege Ludovico XIV dictae Universitati nostrae concessis uti, frui, et gaudere volumus, atque etiam deffendi quocumque se duxerint (12 juin 1724); - semblables certificats délivrés par le même (1725 11 juin); Renatus Louet, sacerdos, ecclesiae parroecialis B. M. Hubertofoliensis, pastor, eloquentiae professor in collegio Sylvani celeberrimae Universitatis Cadomensis, recteur (1726 15 juin); par Pierre de La Rue, professeur de philosophie au collège des arts, recteur (30 juin 1727 et 28 juin 1728); par les. Charles Boullard, recteur (5 juillet 1729); par Nicolas Epitorge, curé de St. Samson d'Aunay, docteur en théologie, professeur de rhétorique au collège des arts, recteur (27 juin 1730); par Robert de Than, professeur de philosophie au collège du Bois, recteur (22 juin 1731); par les. Pierre de La Rue, recteur (23 juillet 1732 et 10 juillet 1733); par les. René Louet (28 juin 1734); - par Louis-Alexandre Belzambe de Longrais, regius medicinae professor in Universitate Cad., recteur (1735, 9 juillet); le même 7 juillet 1736 -; Jean Antoine Nicolas Godefroy, docteur en théologie, recteur 1er mai 1781 et 3 mai 1782. - A la suite des attestations ou annexées : mandement de Jacques Charles Golier de Jumilly, écuyer, lieutenant particulier civil et criminel au bailliage et siège présidial de Caen, conservateur des privilèges royaux de l'Université ad. lieu, au 1er huissier ou sergent royal sous le ressort du parlement de Normandie sur ce requis, portant que les prieur et religieux de l'abbaye N.-D. d'Aunay incorporés au corps de lad. Université lui ont exposé qu'ayant leurs causes commises par devant lui en lad. juridiction des privilèges, ils ont besoin de son mandement de conservation pour se faire payer des fermages rentes et autres deniers qui leur sont dus et assignés les opposants et recevables, etc, 12 juin 1724; autres mandements similaires.

H. 707. (Liasse) — 13 pièces, parchemin, 28 pièces, papier.

1596—1772. — Procédures : au grand conseil du Roi entre Jean Bertault, abbé commendataire d'Aunay appelant d'une sentence du bailli de Condé et les prieur et religieux de l'abbaye, concernant la visite des bâtiments de l'abbaye (1596). — Transaction faite entre Jean Bertault abbé commendataire et les religieux sur les différents et procès mus entre eux, par frère Ysambart Letellier, abbé de l'abbaye du Lieu-Dieu, diocèse du Mans, vicaire des abbés de Cîteaux et de Clairvaux, requis a cet effet (1601). — Copie d'arrêt du Parlement de Rouen entre Guillaume Rémon, fils de Laurent, bourgeois de Rouen, appelant de sentence des requêtes du Palais de Rouen, et Jean de La Cour, aumônier du Roi, administrateur de la maison-Dieu de Louviers, concernant le paiement de rente due par Rémon à lad. maison-Dieu (1606). — Procédure au conseil privé du roi entre Nicolas Languille, économe de l'abbaye et les religieux de lad. abbaye concernant le paiement de la pension des religieux (1612—1613); au bailliage de Caen devant Guillaume Vauquelin, écuyer, président et lieutenant général entre les religieux de l'abbaye et Pierre Bertault concernant les réparations d'une maison par lui faites (1613). — Transaction entre Louis Brethel, sieur d'Auberbosq, conseiller au parlement, abbé commendataire d'Aunay et les religieux de l'abbaye sur leur procès pendant au Parlement concernant l'exécution du règlement fait en 1611 (1614). — Procédure au bailliage de Caen, devant Hercule Vauquelin, écuyer, sieur des Yveteaux, lieutenant général, entre les religieux d'Aunay et Nicolas Languille procureur receveur de l'abbaye concernant la livraison de 37 boisseaux de froment suivant compte arrêté (1630). — Exécutoire donné par Pierre Blouet écuyer, sieur de Than, conseiller au bailliage, aux religieux d'Aunay, contre Nicolas Malengant tuteur des enfants de Toussaint Berthelot, de la somme de 84 livres 6 sols pour dépens taxés (1636). — Procédure au bailliage de Caen,

devant Jacques Blondel, écuyer, sieur et chatelain de Silly, lieutenant particulier civil et criminel, entre Marie Patry dame d'Aunay et Hervien Auber, sieur de St. Sère, baron d'Aunay, patron et fondateur de l'abbaye et les religieux, concernant le placement d'une tombe dans le chœur de l'église de ladite abbaye ou est inhumée Claude Lambert, femme dud. de St. Sère (1638). — Procédure en la cour de parlement, entre les religieux d'Aunay et Jean Pierre Camus, ancien évêque de Belley, abbé commendataire de l'abbaye, concernant les arrêts de deniers faits entre les mains de Marin Saillenfest, receveur général et fermier de l'abbaye (1651). — Monitoire de Nicolas Lebonte, official de Bayeux au siége de Caen donné à la requête des religieux d'Aunay pour informer contre les auteurs des soustractions des titres, chartes et pièces concernant le bien et revenu de ladite abbaye (1657). — Extrait des registres du conseil privé du roi concernant le procès d'entre François Louchard, prieur de Pavilly et Charles Vallée avocat au parlement de Rouen et les agents généraux du clergé de France, reçus parties intervenantes audit procès (1658), le dit extrait délivré à Gabriel Duver, religieux de l'abbaye d'Aunay (1672). — Procédure devant d'Escrametot, Marc et Le Coq syndics du clergé au diocèse de Bayeux, entre Charles Dufour, aumônier du roi, abbé commendataire de l'abbaye stipulé par Marin Saillenfest, bourgeois de Caen son procureur et receveur et les religieux dudite abbaye concernant la décharge de partie de la taxe imposée sur le tiers du revenu de ladite abbaye (1661). — Procédure au conseil du roi entre les religieux d'Aunay et de Blacons, abbé commendataire ayant repris l'instance au lieu et place de feu l'abbé de Brancas concernant la coupe du bois de ladite abbaye (1770 - 1772).

H. 708. (Liasse.) — 20 pièces, papier.

1735 – 1771. — Correspondance. — Lettres de M. de Clermont au prieur d'Aunay concernant les dépens dus à Vassel de la Villaye (1735). — Desbeaux à Derval, procureur de l'abbaye, demandant un sursis pour rendre un aveu (1745), femme Goujet au même concernant l'envoi d'un mémoire de rentes dues à l'abbé d'Aunay (1756). — L'abbé de Brancas, à Derval, procureur, concernant les défenses faites par le Curé de Grainville la Campagne, à son fermier de la dîme qui lui appartient de dîmer dans un grand nombre de pièces de terre nouvellement défrichées (1762), le même à De Quesne, prieur concernant les arrangements à prendre pour la jouissance du quart en réserve des bois de l'abbaye (1762), le même à Derval, procureur de l'abbaye concernant la réception de la somme de 4125 livres dont il avait grand besoin, n'ayant qu'un seul louis "reste infortuné du plus beau sang du monde. Dieu me délivre des griffes de M. Delorme", etc. Le cardinal de Bernis a été rappelé à Versailles au lever du Roi, c'est le premier ministre rappelé à la Cour; il est parti pour Soissons; on ne sait ce qu'on en fera; on dit que le duc de Praslin se retire et que son Eminence sera ministre des affaires étrangères (13 janvier 1764). — Lamy à De Quesne sous prieur concernant la réception de la lettre de change de 6000 livres, dont 550 livres 2 sols pour les économats (1767), — l'abbé de Blacon doyen de St Pierre de Vienne à De Quesne prieur, concernant un procès avec les héritiers de son prédécesseur à l'abbaye d'Aunay (1771), etc.

H. 709. (Rouleau.) — (parchemin 1m. 62 longueur; 0m. 18 largeur)

1394. — "Ancien livre des rentes d'Aunay," Enregistrement de recettes de rentes.

H. 710. (Cahier.) — ~~Moyen~~ Petit format, 22 feuillets, papier.

1643. — Papier terrier des déclarations faites par les hommes et tenants des sieuries de la Motinière en Montpinchon et de St Sauveur de Bonfossé appartenant aux abbé, prieur et religieux d'Aunay, des rentes et redevances seigneuriales par eux dues, devant Jean Blanchet, avocat ayant exercé la juridiction desdites sieuries, Michel Helie Fauvellière greffier, en présence de Pierre Rabec au droit du bail qu'il en avait de Nicolas de Languille sieur de la Rivière, fermier général desd. seigneuries de l'abbaye et Thomas Denys, sieur de Lespine, aussi leur fermier général ensuite dud. de La Rivière. — redevables: Julien Guérin, sieur du Manoir, Olivier Savary, Louis Paisant, Nicolas Le Bel, Pierre Rabec, Claude Le Roy, Pierre Robin, Jean Fauvel, Pierre Le Houssu, Nicolas Paisant, Guillaume Hélaine, Germain Esnez, etc.

H. 711 (Registre.) — Moyen format, 88 feuillets, papier.

1738 – 1748. — Registre de Recettes. — Comptes des: dîmes de Courson affermées à Pierre Lainé, Nicolas Vette et Labourié, des moulins du vieux château affermés à Thomas Davy moyennant 500 livres et 12 chapons gras. — Ferme de la Lande affermée à Gilles Anfrie. — Terres des Guilberdières affermées à Etienne et Jean Yvon. — dîmes du bourg Lotty affermées au fermier de M. de St Blaize. — dîmes du trait de Loraille louées à Michel Lemonnier, garde la forêt. Jacques du Boulay, sieur de St Martin, pensionnaire, de Neauville pensionnaire. — dîmes du village des Laurencières affermées à François Guermont. — Partie des dîmes du trait de Loraille affermées à Pierre Baudry. — Foires: St Martin, St Sylvestre, St Blaise, St Georges, la Trinité, St Sever, St Barthelemy. — Foins vendus à: du Bourg, de la Jonardière,

veuve des Déserts, de La Lande, curé de Sept-Frères. — Marie huissier, du Bourg Lemesle, — Autres recettes: 2 livres pour 2 cochons de lait vendus, 47 livres de l'abbé Renard pour une cavalle et son poulain, 70 livres de de La Sabinière Lucas, en à compte sur sa cote part de la transaction passée entre les abbés et lui au sujet du procès concernant la vente d'une cavalle aux halles — 10 livres 18 sols 6 deniers de de Lahaie pour une douzaine d'assiettes à lui vendues par le prieur, 22 livres 10 sols de Nicolas Mette pour une vache grasse. — 5 livres 6 sols pour 2 boisseaux de sarrazin vendus à la halle, 1 livre 10 sols pour un boisseau d'avoine vendu à Mme de la Mazure. — 125 livres de Gilles Anfrye pour 2 petits bœufs. — 51 livres du curé du Mesnil Caussais pour 3 génisses. — 135 livres de de Lanjardière pour 2 bœufs vendus à la foire St-Georges. — 88 livres 16 sols dont 13 livres 4 sols de de Couchant pour attache de ses chevaux pendant 22 nuits et 75 livres de Mrs de Vassy et de Lessay — 18 livres en à compte sur 29 livres de Jacques Née pour un tonneau de cidre. — 9 livres 10 sols de vieux habits de feu M. Perrard vendus par Langlois — 3 livres 10 sols pour la peau d'un petit ânneau. 25 livres de du Bosq pour un monceau de fumier, 80 livres du jeune marquis de Vassy Brecey pour excédent d'échange d'un cheval contre une cavalle 36 livres de M. de Vassy pour 6 nuits de 8 chevaux. — 9 livres pour des chevaux de chasseurs au sanglier. — 100 livres de de Lamostière pour arrérages de rentes. — 8 livres de Née pour un tonneau de petit cidre. — 150 livres de de la Harpinière, seigneur du Gast pour solde de pommiers vendus. — 12 livres des fermiers de de Roncherolles pour 100 de gluis. — 27 sols pour 2 bouteilles de vin vendu au curé de Beslon.

H. 712. (Registre.) — Grand format, 101 feuillets, papier.

1742. — Etat des biens et revenus des prieur et religieux d'Aunay, redevables: à Aunay, Gilles Le Boil et Jean La Planche, Gilles Richomme. — à Amayé-sur-Orne, Jacques Fauvel et René Le Bourlier, — à Beaugnay, Lepelley curé, Guillaume Labbé et Gilles Vimont. — Bigne (La) Lecordier écuyer, — à Bremoy, le duc de Valentinois, St Martin de Bonfossé, Roudel, curé, — à Cahagnes, Denis Bellet, sieur des Crette. — à Caen, Levesque marchand à Cairon, elle de Bougy. — à Cormolain, Didier Osbert. — à Cenilly le Curé de St Martin. — à Fierville, Etienne Helaine, sieur de la Chanterie. — à Maisoncelles-sur-Ajon, Jacques Legrand. — à Maizet, Le Harivel seigneur de Maizet, — à Martragny le seigneur de Martragny, du Désert vicaire, à Monts, héritiers Le Cloustier. — à Rots, Jean Noel. — à Tessel Noel Salle. — à la Vacquerie, Charles Bourdon à Vassy, de Millières, curé, et à Vienne, Jean LeBas.

H. 713. (Registre.) — Gd format, 178 feuillets, papier.

1746 — 1790. — Etat du revenu provenant du ménage des prieur et religieux d'Aunay et de ce qui leur est dû au 1er janvier 1746. — Enregistrement des paiements, redevables: à Aunay — Pierre Lulle, Denis Fancon, Richard et Guillaume Sicot. — à Cambes, Nicolas Gobillet. — à Caen, Georges Bisson. — à Cenilly, de la Romerie bourgeois de St Lô. — à St Georges, veuve et héritiers Thomas La Salle, Mathieu Lepelley — à Longvillers, Cyprien Peschet. — à Maisoncelles sur Ajon, Jacques Legrand et Louis de L'Orme. — à Ondefontaine, Pierre Quesnot. — à Tessel, Marin et Thomas Laval. — à Vassy, Claude Pretavoine. — Ledit état arrêté par Rancour, prieur d'Aunay, frères Guy, Auvray et Derval comptable. —

Recettes faites sur les arrérages du propre des religieux du 1er janvier 1746 à pareil jour 1747. — Recettes des années suivantes jusqu'en 1789, arrêté par les officiers municipaux le 20 mai 1790.

H. 714. (Cahier.) — Grand format, 8 feuillets, papier.

1773 – 1774. — « Registre concernant les redevances annuelles et arrérages des débiteurs envers l'abbaye d'Aunay, année 1774. » Divisé en manse conventuelle, tiers lot, et propre des religieux; à Aunay: Pierre Denis pour la Garenne, Lambert Jouvin, pour la dîme. — à Beauquay, le Curé pour la dîme. — à la Bigne, du Douetrel pour rente — à Brémoy, le prince de Monaco. — à Caen, veuve Preneuil, — à Cully Melle de Renemesnil, — à St-Georges, veuve François de la Salle. — à Maizet, le seigneur de Maizet. — à Maisoncelles Pelvey, le curé pour dîmes, le seigneur de Blangy pour rente. — à Martragny le curé de St-Pierre de Caen pour rente. — à Monts, de Tracy pour rente. — redevables au tiers lot. — à Bayeux, l'Evêque pour rente, à Cairon, le seigneur de Bougy, à Fierville, Jean Lesaulnier représentant les héritiers de des Palières. — Redevables au propre des religieux, à Aunay, Jean Laplanche, Pierre Diligence, Guillaume Hamelin. — à Cambes, Toussaint Huet. — à Caen, Thomas Durand pour le pied à terre desdits religieux à N.D. de Cenilly, Christy pour l'hotel Morin. — à Longvillers, veuve Louis Véchet et consorts. — à Noron sur mer, François Millet et (1774) — à la suite appreciés pour la St-Michel 1773, à Caen, froment 4 livres 10 sols, orge 2 livres 11 sols, avoine 2 livres 1 sol — à Evrecy, froment 4 livres 18 sols, orge 2 livres 16 sols, avoine 2 livres 1 sol. — à Aunay, le froment 5 livres 6 sols 6 deniers l'orge, 3 livres et l'avoine 2 livres 7 sols, etc.

H. 715. (Cahier.) — Grand format, 8 feuillets, papier.

1775-1778. — « Registre concernant les redevances annuelles et arrérages des débiteurs envers l'abbaye d'Aunay, année 1778. » à la mense conventuelle : à Beauquay le Curé, — La Bigne, Du Douetrelle, — à Bremoy, le prince de Monaco. — à Caen, MM. de Navarre et Bavent. — à St-Georges, héritiers François Delasalle. — à Langrune, Pierre Letellier. — à Maizet, le Curé. — à Maisoncelles Pelvey, le curé, le seigneur de Blangy, à Martragny, le Curé, — à Monts, Moncloutier. — à La Vacquerie Jean Bourdon au tiers lot. — à Amayé sur Orne veuve Fauvel et consorts. — à Bayeux, l'Evêque. — à Cahagnes, Descrettes Bellet. — à Cairon, le seigneur de Bougy. — à Cormolain, Delle du Teil. — à Ondefontaine et Roucamps Jean Lefevre., à Rots, Jean Biré, — à Vassy, Valence, curé, — Au propre des religieux : à Aunay, Jean Laplanche, héritiers Pierre Diligence, Gilles Richomme — à Cambes, Toussaint Huet. — à Bucéels François et Michel Le paulnier. — à Longvillers, veuve Louis Péchet. — à Noron sur mer, Millet. — à la suite est l'appréciation pour la St Michel 1775 mesure de Caen, le blé froment 5 livres 7 sols 6 deniers le boisseau l'avoine 2 livres 4 sols 6 deniers, l'orge 2 livres 13 sols. — St Michel 1776, le blé 3 livres 15 sols, l'avoine 2 livres 14 sols, l'orge 2 livres 13 sols. — St Michel 1777, le blé 3 livres 15 sols et 4 livres 7 sols, l'orge 2 livres 2 sols et 2 livres 5 sols, l'avoine 1 livre 15 sols et 1 livre 17 sols 6 deniers. — St Michel 1778, le blé 3 livres 15 sols, l'orge 2 livres 6 sols.

H. 716. (Liasse.) — 16 pièces, papier.

1563. — 1788. — Comptabilité. — Extrait du compte rendu par Ribaut des aliénations des ecclésiastiques du diocèse de Bayeux faites en 1563, ledit extrait collationné par Hue,

prêtre, notaire apostolique, sur l'original déposé dans le coffre du clergé dudit diocèse (1673). — Quittances données par Hervé Lairot fermier du fief d'Aunay, à dom Charles procureur de l'abbaye de la somme de 27 livres 1 sol 3 deniers d'arrérages de rentes (1713). — Autres quittances de rentes données par Lairot et Parin à dom Charles Ouzouf (1717-1723). — Quittance donnée par f. Noiret au procureur de la somme de 200 livres pour la pension d'un novice dont il fera tenir compte au procureur de Savigny (1765). — Compte rendu par Cristy de la ville de St-Lô aux religieux d'Aunay, des dîmes de la paroisse St-Pierre de Marigny, du tiers des dîmes de St-Martin de Bonfossé, rentes seigneuriales de St-Sauveur de Bonfossé, La Motinière, Marigny, L'hôtel Morin et la vieille abbaye suivant le bail passé devant Lambert Jouvin notaire à Aunay (1764-1773). — Quittances données par Marchal de Sainsey économe général des bénéfices vacants, à la nomination du roi aux religieux d'Aunay de la somme de 4125 livres en acompte sur le prix de la ferme de ladite abbaye et de celle de 5509 livres 2 sols pour solde de l'année 1765 et pour le terme d'avril sans préjudice de la portion de temps due depuis le décès de M. de Brancas abbé (1767). —

H. 717. (Liasse) — 3 pièces, parchemin; 8 pièces, papier.

1544-1637. — Arrêts qui ordonnent le partage du revenu de l'abbaye d'Aunay, option des lots et procédures à ce sujet, etc., » Liasse sans cote. — Revenu. — Arrêt de Parlement de Rouen ordonnant le partage du revenu de l'abbaye entre les religieux et l'abbé commendataire, le tiers lot devant servir à la nourriture et entretien des religieux (1543). — Autorisant les religieux à faire assigner l'abbé commendataire pour faire 3 lots du revenu de l'abbaye dont un sera destiné à leur nourriture et entretien (1634). — Assignation commise par de Bally premier huissier au bailliage à la requête de religieux d'Aunay stipulé par frère Raphael Basire, à l'abbé d'Aunay stipulé par Nicolas Langrille, bourgeois de Caen,

son procureur à comparaître dans quinzaine en la cour de parlement suivant le mandement de ladite cour (1634). — Arrêt de parlement accordant aux religieux la totalité du tiers en essence du revenu de ladite abbaye pour leur nourriture et entretien (1635). — Choix devant Mathieu de Lalonde et Jean Crestien tabellions à Caen, par Jean Pierre Camus, ancien évêque de Belley, abbé commendataire et les religieux d'Aunay stipulés par Claude Maillet, prieur et Paul Legendre cellerier, des lots du revenu faits par les dits religieux (1637).

H. 718. (Liasse) — 4 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1611 — 1743. — Revenu. — Pièces non liassées. — Ordonnance de Charles Turgot conseiller en la cour de parlement, commissaire d'icelle, prescrivant que par provision et en conformité de l'arrêt de la cour, les blés et frais nécessaires pour les aumônes et hospitalités dues par l'abbaye ayant été préalablement pris sur son total revenu, le reste dudit revenu sera partagé par les dits religieux en 3 lots (1611). — Choix de lots du revenu de l'abbaye fait devant Mathieu De la Londe et Jean Crestien son adjoint, tabellions à Caen, entre Jean Pierre Camus, ancien évêque de Belley et abbé et abbé commendataire et les religieux de ladite abbaye stipulés par dom Claude Maillet, prieur et Paul Legendre celerier (1637). — Acte accordé par les gens des comptes du roi en Normandie, à Pierre Daniel Huet ex précepteur du Dauphin, abbé d'Aunay, de la déclaration du temporel de l'abbaye (1681). — Déclaration devant Jean-Baptiste Varin et René Moitié notaires apostoliques à Caen par les religieux d'Aunay stipulés par dom Benoit Gaubert, en conformité de l'arrêt de création des greffiers des domaines des gens de main morte dans les archevêchés et évêchés du royaume, que tout le revenu de lad. abbaye a été partagé en 3 lots (1692). — Etat des changements arrivés en 1695 au revenu provenant du ménage des prieur et religieux d'Aunay, où l'on voit les augmentations et diminutions pour 1696. — Id. pour les années suivantes. — Bail devant les notaires

au chatelet de Paris par Florent Yset, bourgeois de Paris, fondé de André François de Brancas, abbé d'Aunay à Marguerite Lepailleur, veuve et héritière en partie de Jacques Philippe Dudouet, sieur Des Marais, avocat et à Jean Henry Philippe Dudouet avocat, docteur en droit en l'Université de Caen, stipulés par Jacques Buisson, bourgeois de Paris, de tous les revenus dudit abbaye, moyennant 6160 livres de fermages (1743).

H. 719. (Liasse.) — 6 pièces, parchemin; 22 pièces, papier.

1364 — 1785. — Rentes. — Reconnaissance devant Jean Hue, clerc, tabellion sous Jean Le Coutelier, prêtre, garde du scel de la vicomté de Falaise, par Thomas Le Breton d'Aunay qu'il est tenu faire et rendre à Jean Bessye de dite paroisse, la moitié des rentes et redevances que dit Bessye faisait à Blanche reine de France, pour héritages tenus de ladite dame suivant lettres de 1363 (v.s.) (1363 v.1). — Mandement de Blanche, reine de France à son bailli de Condé sur Noireau portant qu'elle a octroyé aux religieux d'Aunay, ayant acquis depuis 40 ans par don et aumône la somme de 18 sols de rente aux paroisses de Cahagnes et d'Aunay, faculté de la tenir désormais sans amortissement (1395). — Transport de rente par Melin Le Roy, de St-Samson d'Aunay, à Raoul Ferault, curé de Roucamp (1497 v.s.). — Constitution devant Julien Vautier, tabellion au siège d'Undefontaine et Guillaume Isabel, tabellion au siège de Vacy, par Claude Asselin, conseiller assesseur au bailliage et vicomté de Vire, sieur de St-Marc étant pensionnaire dans l'abbaye, en faveur de ladite abbaye de 26 livres de rente hypothèque au denier 18 (1674). — Mémoire des rentes dues aux religieux d'Aunay,

aux termes St Michel et Noel 1650, Pâques, St Michel et Noël 1651 et Pâques 1652 à cause de leur fieffe noble sis à St Samson d'Aunay. — Etat des rentes dues à la mense abbatiale de l'abbaye d'Aunay (1760). — Etat des rentes dues aux religieux d'Aunay à cause de leur fief de Vendes par René Jacques Le Gaigneur représenté par Le Lorier, avocat, lesquelles rentes doivent être acquittées par Jean Duidot son fermier pendant 7 années à partir de la St Michel 1762 — Memoires informes de rentes dues à l'abbaye dans diverses paroisses. — Memoire de rentes dues par le baron d'Aunay à l'abbé dudit lieu.

H. 720. — (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 30 pièces, papier. 1651—1786. — Bâtiments. — Procès-verbal de visite faite par Alexandre Sallet, conseiller en la cour de parlement, assisté de Georges de Mauduit, sieur de la Croix, avocat, son greffier, en vertu d'un arrêt de ladite cour, rendu entre Jean Pierre Camus, abbé commendataire et les religieux de l'abbaye des edifices et batiments de l'abbaye (1651). — Procès verbal de Nicolas Bidard, greffier des experts réunis au greffe du bailliage et siège présidial de Caen, qu'en exécution d'une sentence rendue aud. bailliage, entre Jean-Baptiste Piedone, écuyer, sieur de Chartigné, conseiller et procureur du roi au bureau des finances à Caen légataire de Pierre Daniel Huet ancien évêque d'Avranches, abbé commendataire d'Aunay et François Froulley de Tessé abbé, il a procédé au procès verbal de parfait des réparations des maisons, bâtiments, fermes et édifices de ladite abbaye dans diverses paroisses (1722). — Copies de l'extrait des registres du Conseil d'Etat concernant l'arrêt autorisant les religieux d'Aunay, de couper des arbres dans leurs bois pour être employés à la charpente du dortoir régulier de l'abbaye, de la requête adressée à Aubert,

conseiller du roi, grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts au département et généralité de Caen, pour obtenir l'exécution dudit arrêt, de l'autorisation donnée par ledit Aubert, avec réserve de s'assurer de l'exécution dudit arrêt (1725). — Extrait des minutes du greffe de la maîtrise des eaux et forêts de Caen, concernant le procès-verbal de visite et reconnaissance des réparations de l'abbaye, dressé par Philippe Gilles Charles Marc, maître particulier de ladite maîtrise, en présence de Thomas Rouxelin conseiller et procureur du Roi audit siège, Jean Albert Rancour, prieur, stipulant les religieux et de Marin Mirey fondé de André François de Brancas abbé commendataire et assisté de Jean Boissard architecte de l'hotel de ville de Caen, expert nommé d'office (1751). — Devis estimatif dressé par Jean Boisard architecte à Caen des réparations à faire à la maison abbatiale et aux bâtiments de l'abbaye (1751). — Adjudication faite de par le Roi et par Ferdinand Charles Olivier, seigneur et patron de Rully, St Christophe, Laiserie, seigneur châtelain d'Orconville, Brethouville et autres lieux grand maître enquêteur et général réformateur des eaux et forêts au département de Caen, en exécution de l'arrêt du conseil et en présence des officiers de la maîtrise des réparations de vétusté et constructions à faire à la charterie, à la boulangerie, à la couverture et nef de l'église ainsi que du réfectoire et des chambres de dessus (1751). — Conventions devant les notaires au chatelet de Paris, entre Joseph Laurent Vincent de Brancas, abbé d'Hunay et les religieux de l'abbaye stipulés par dom François Derval, procureur concernant la démolition et la reconstruction de la maison abbatiale (1763). — Lettres de l'abbé de Brancas à Derval procureur y relatives (1764). — Accord devant Lambert Jouvin notaire au siège d'Orbec entre Le Masson, sieur des Carreaux, procureur au bailliage de Caen fondé de Joseph Laurent Vincent

de Brancas abbé et dom Nicolas Degnesne prieur, Louis Degnesne sous-prieur, François Derval procureur, Nicolas Roquelin, Grégoire Leduc, Albert Collet, Pierre Paillette, et Felix Masson religieux pour demander au roi la permission de démolir la maison abbatiale (1765). — Lettres patentes permettant à l'abbé de Brancas, de supprimer la maison abbatiale et de céder aux religieux de l'abbaye, les matériaux et l'emplacement de ladite maison (1765). — Publications faites par Charles Anne Auguste Dupont, huissier audiencier, issues de messes paroissiales, de l'information de la commodité ou incommodité que peut apporter au roi et au public la cession mentionnée aux dites lettres patentes (1765). — Procès-verbal d'enquête de témoins faite par Jean-Baptiste Deslandes de Sustandes, chanoine de Coutances, conseiller au Parlement de Normandie, pour l'exécution de l'arrêt de la grande chambre concernant la démolition de la maison abbatiale d'Aunay, ont été cités d'Angerville, écuyer, François Gabriel de Vendes, écuyer, Claude René Maximilien de Malherbe, chevalier de Lonvilliers, Gabriel Le Pelley, curé d'Aunay, Jacques James, curé d'Ondefontaine, Jacques Buot, sieur Du Clos, brigadier de maréchaussée à Aunay, Lambert Jouvin notaire à Aunay et François Bosquain tailleur d'habits etc (1765). — Ordonnance de de Fremont grand maître des eaux et forêts, commettant les officiers de la maîtrise de Caen pour procéder à l'adjudication des réparations des bâtiments de la mense abbatiale sur la requête présentée par Joseph Ignace Christophe Sigrein d'Astier, baron de Montfaucon, Henry Felix de Benault, marquis de Royne-Martine, Marie Anne Christine de Benault de Lubières épouse de Jean-Joseph François Desder Curiol, chevalier, seigneur de Mirabeau conseiller au parlement d'Aix, Louis François de Benault de Lubières, conseiller audit parlement et consorts,

héritiers par bénéfice d'inventaire de Joseph Laurent de Brancas, des comtes de Forcalquier, abbé commendataire d'Aunay (1768). — Quittance fournie aux religieux par Leroux contrôleur des actes et droits du bureau d'Aunay de la somme de 200 livres pour double droit d'amortissement pour les nouvelles constructions par eux faites sans communication de plans et devis et sans autorisation du conseil (1786). — Accord entre lesdits religieux et ledit Leroux sur leur procès en la maîtrise des eaux et forêts de Vire pour délit de chasse et sur 2 procès-verbaux dudit Leroux dressés à la requête de l'administration générale des domaines pour infraction aux réglements pour les constructions et reconstructions qu'ils ont faites faire (1786). —

H. 721. (Cahier.) — Moyen format, 122 feuillets, papier.

1764–1768. — Bâtiments. — Procès-verbal de visite faite par Claude Quenderville, architecte, expert et arpenteur general des eaux et forêts au département de Caen, en conséquence de l'ordonnance et commission de Charles Olivier, seigneur chatelain d'Orsonville, Bretonville etc, grand maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts au département de Caen et en conformité de l'arrêt du conseil d'Etat de 1763, des réparations à faire aux églises paroissiales et autres parties dépendant de l'abbaye dont l'abbé de Brancas est gros décimateur: aux chœurs des églises de Bameville sur Ajon, de la Barre de Semilly, de Ranville et de la grange dîmeresse de ladite paroisse d'Amfreville, Remilly, Grainville la Campagne, de Ste Honorine et de la Chapelle de St Pierre de Semilly, ainsi que de toutes les sacristies collatérales auxdits chœurs, lesdites réparations évaluées à 21.847 livres 1 sol.

H. 722 (Liasse) — 2 pièces, papier.

1627-1643. — Aumônes. — Obligation des religieux d'Aunay envers Louis Bretel, seigneur d'Auberbose, conseiller en la cour de Parlement de Rouen, haut doyen de Rouen, abbé des abbayes d'Aunay et St-Vigor de le décharger des aumônes accoutumées en ladite abbaye pendant 6 années, à charge par lui de leur fournir, 460 boisseaux d'orge par chacune des dites années (1627). — Placard imprimé faisant savoir de la part des prieur et religieux d'Aunay, que la disposition de leurs aumônes leur étant libre, ils n'entendent pas la faire comme précédemment avec beaucoup de scandale, ni à son de trompette, contre le précepte de l'Evangile, mais bien à chaque pauvre en particulier lorsqu'il se présentera à la porte et non autrement (1643).

H. 723. (Liasse) — 7 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

1390-1755. — Biens et droits. — Aveu par Jean, abbé et le couvent, des biens situés dans la vicomté de Bayeux (1390). — Mandement de Laurent Le Halle, vicomte de Bayeux, portant que les religieux de l'abbaye, ont déposé l'aveu et dénombrement de leurs rentes et revenus en ladite vicomté (1390). — Aveu rendu par les religieux d'Aunay, à la reine Blanche en sa vicomté et châtellenie de Condé sur Noireau du siège de leur abbaye et dépendances (1391). — Mandement de Jean Le Tanneur, lieutenant de Guillaume Le Diacre, vicomte de Falaise, au sergent de Cournebu et à ses sous sergents, portant que les religieux d'Aunay ont passé l'aveu de leurs biens sis en ladite vicomté, (1391). — + Aveu de Nicole abbé et du Convent (1428). — Aveux rendus au seigneur de Condé sur Noireau par les religieux d'Aunay du siège de leur abbaye et de ses dépendances (1470). —

+ Aveu rendu au roi en la vicomté de Bayeux par Jean, humble abbé d'Aunay des biens tenus tant par leur fondation que par aumône en ladite vicomté (1390) — Semblable aveu rendu par frère Nicole, abbé, pour lui et les religieux de l'abbaye (1428).

Mandement des gens des comptes du roi à Paris, aux baillis de Caen et Cotentin vicomtés, justices et officiers du roi portant que Geffroy, abbé d'Aunay a fait au roi le serment de fidélité pour le temporel de l'abbaye et a passé aveu des biens de ladite abbaye (1481). — Aveu rendu au seigneur de Condé par Bardin, abbé d'Aunay du siège de l'abbaye et de ses dépendances (1488). — Aveu rendu au roi par Michel, abbé d'Aunay, des terres et seigneuries de l'abbaye au bailliage de Condé (1501). — Copie de semblable aveu rendu par André François de Brancas abbé de ladite abbaye (1755). —

H. 724. (Liasse) — 3 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1481 – 1501 — Biens et droits. ~~Cte E.V.~~ ~~Liasse 21e~~ Aveu rendu au roi par Geffroy, humble abbé d'Aunay du diocèse de Bayeux assise au bailliage de Condé, du revenu de l'abbaye (1481) — Main levée de la chambre des comptes envoyant l'abbé d'Aunay en possession de son temporel après serment prêté (1481). — Autre aveu rendu par Michel abbé de la d. abbaye (1501). —

H. 725 (Liasse) — 15 pièces, parchemin.

1196 – 1248. — Vidimus par Raoul Angny, chanoine de Mortain, garde du scel des obligations de la vicomté de Condé-sur-Noireau, le 22 octobre 1433, de la donation faite à l'abbaye par Guillaume de Semilly et ses frères, de tout son domaine entre le Mont de Lenque et le Vivier (1196). — Vidimus par Jean Le Bouteiller, garde du scel des obligations de la vicomté de Caen (1407), de la charte de confirmation de Guillaume de Semilly (1199). — Confirmation par Rogerus de Frasneio, miles, des donations et confirmations faites par Willelmus Rastel et

Lucas son fils, de terra sua de landa Rastel et de prato quod fuit Hugonis de Molendino. 1218 in asisia apud Cadomum (sceau). — Confirmation par Rogerus de Evreccio, miles de la donation faite par son aïeul Willelmus Graverenc, die quo suscepit habitum religionis in predicta abbatia assensu et voluntate Thome de Evreccio, patris mei, videlicet unam acram terre inter Evrecium et Bongeium in capite Fosse Marmion de feodo Roberti de Tribus Montibus, et unum campum circiter duas acras in capite nigrarum terrarum de feodo comitis de Arundel, etc (1220). — Donation et confirmation par Thomas de Evreccio, miles, d'une terre valant 1/2 muid de froment par an, videlicet unam peciam terre super capellam Sancte Marie Magdalene quam Willelmus Cruan tenebat de me in feodo pro quinque quart frumenti, item tres virg. terre juxta crucem Buxatam, etc. (1222). — Confirmation par Roger d'Evrecy, chevalier de lad. donation de son père Thomas (1222). — Confirmation par Symon Pellevé des donations faites par son père Richard Pellevé, chevalier, apud Kereium, apud le Repentier, item ecclesiam sancti Martini de Vilers; habent etiam dicti monachi ex dono meo jus presentationis medietatis ecclesie sancti Georgii de Maisoncell. juxta Vilers, etc. 1227. sceau, annexe à lad. charte; procès verbal d'apposition par Simon Pellevé de son nouveau sceau. Et ad majorem firmitatem feci in asisia apud Cadom. recitari in presentia domini Johannis de Porto, tunc ballivi domini Regis. Donation par Ricardus Mahias, miles de decimam quam habebam in laico feodo in parrochia Sancte Marie de Monceio, plus la dime qu'il possédait in laico feodo in parrochia B. Mi de Vaace de feodo Ronel, etc; et sciend. est quod canonici de Bella Stella percipient annuatim per manum dictorum monachorum in decima de Vaace unum quart.

avene et duos bussell. siliginis (1228). — Donation par Alvinus de Sancto Georgio de deux acres de terre et une vergée de dominico meo in montibus de Langues sitas (1230). — Confirmation par Guillaume du Hommet conestabularius Normannie des donations de Thomas de Coisneriis, miles apud Karkigneium, apud Lion; ex dono Ric. Le Bastart, unum quaterium frumenti annui reditus percipiendum in feodo W. Sapientis de Deserto juxta Humetum (1232). — Confirmation par Radulfus, Baiocensis Archidiaconus, de la donation faite par Gaufr. de Qua, presbyter, sede Baiocen. vacante de deux gerbes de dîme de 4 masures qu'il possédait in feodo laico (1239, fragment de sceau). — Reconnaissance de rente par Guillermus de Mehendin, miles, pour l'abbaye pro decima molendinorum eorum seu per Oudonem fluvium sitorum in parrochia sancti Georgii quam antea percipiebant, etc. (1239). — Donation par Willelmus de Riparia de rentes à prendre ad feriam prati sur Hamelinus de Maisuncell., et sur Ricardus Maufilastre de Vilers. (1248) (sceau). — Confirmation par Willelmus de Mehendin, miles, dominus sancti Georgii, des donations faites per memorabilis comes Essexie et predecessores ipsius in parrochia sancti Georgii de Celles de Gaufridus de Ver miles, etc. (1248).

H. 726. (Liasse) — 18 pièces; parchemin.

1199 — 1420. — Biens et droits. — Confirmation par Nicholaus de Cumbrai, miles, des donations et acquisitions que les moines d'Aunay ont sous sa domination apud Bretevilete subtus Maiset, ex dono Ranulfi de Maiset, ex dono Roberti de Ponte Escollant unum sext. ordei, quod habent ex dono Ricardi de Ponte apud Maiset, Croismont, Esquay, etc. sceau (1256). —

annexe mémorial des plets d'Evrecy tenus par le vicomte de Caen portant confirmation par Monsieur Pierre de Combray, prêtre, de la. charte de son père (1299). — Vente de rente à l'abbaye par Ranulfus Droier (1256, mars). — Confirmation par Nicholaus de Cumbraio, miles, de donations et ventes faites à l'abbaye (1262, avril) (sceau). — Confirmation par Rogerus de Fonteneto, miles, des donations, ventes, quittances, libertés, acquisitions, aumônes faites à l'abbaye par ses prédécesseurs et tous autres dans sa domination (1265, février). — Vente par les doyen et chapitre de Bayeux à Guillelmo de Villariis, filio nobili viri Enguerranni de Villariis militis de quodam manerium quod habebamus in parrochia de Caisseio quod dicitur Kaisnet et quicquid habebamus apud Albigneium in parrochia de Kahagnes, etc. (1267). sceau. — Vente à l'abbaye par Ricardus le Seignor de Nulleio, de deux vergées de terre sises apud Landam Rastel, etc. (1269 avril). — Confirmation par Guillaume de Mortemer, chevalier, sire de Bevron des donations faites par ses ancêtres à l'abbaye (1297). — Semblable confirmation de Guillermus de Semilleio, miles, et dominus de Alneto, (1297 juin). — « C'est l'acort d'entre noble home Monsieur Raoul Tesson, chevalier d'une part, et hommes religions l'abbé et le Convent d'Aunay, d'autre » pour la droiture d'un chemin de 15 pieds de large pour aller et venir du bois de la Ferrière à l'abbaye d'Aunay (1298). — Confirmation par Johannes, dominus de Feugeroles juxta Sanctum Laudulum, des biens de l'abbaye (1298). — Vente par Johannes filius Berardi dicti du Vallognier à Henri Goubin de rente in parrochia de Mesnillo Augrini et in parrochia de Baugneyo (1305). — Confirmation par Johannes, dominus de Vilers in Boscagio

et canonicus Baioc. à l'abbaye de l'église de St Georges de Maisoncelles et de l'église de St Martin de Villers avec leurs dépendances. (1305). — Vente par Henri Goubin de 1 d. rente à Mesnil-au-Grain et à Beaugnay (1308). — Confirmations par Philippe VI, roi de France des donations faites à l'abbaye (1330, 1331, mars), avec vidimus de la charte de Guillaume de Semilly, fils de Enguerrand du Hommet, (1199), de celle de Richard Pellevé 1122 (sic), de celle de Simon Pelleve (1200,) etc. — Reconnaissance devant Jean de Lafontaine tabellion es mettes des sergenteries de Cheux à Creully, par Guillaume Peton, de Vendes de la donation de tous ses biens aux religieux d'Ardenay à charge de le recevoir dans l'abbaye et de le nourrir et entretenir sa vie durante (1419, mars, v.s.).

H. 727. (Liasse) — 16 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

XII^e — XIII^e siècle. — Biens et droits. — Chartes sans date de : « Gaufridus, comes de Magnavilla », confirmant les donations de ses prédécesseurs à l'abbaye, « et maxime ~~Cresmentum~~ illud quod Ricardus de Sancto Remigio eis dedit et terram de feodo de Cresodon, et terram Guillel. de Bordel, et homines qui sunt in terra liberos et quietos ab omni consuetudine telonei et molture » ; « T. Alveredo de Beldevilla, Adelardo de Tuerris, Willo fil. Reginaldo, Humfrido de Burnovilla, Rogero clerico » ; — de « Robertus de sancto Remigio » confirmant les dons faits par son père à l'abbaye, « scilicet omne nemus et prata et dominicum quod habebat apud Baleiam et apud Fraisneiam, et masuram Roberti de Baleia, et masuram Roberti filii Goceline et masuram de Maresiis, et duas garbas decime de toto feodo Hais de Maletot », donation par lui après la mort de son père

de « unam masuram quam habebam in Corigne juxta ecclesiam sancti Laurentii, et unum censarium apud Boeleiam », etc. — de « Henr. de Aguillon », donant à l'abbaye une acre de terre valant un setier d'orge, un pain, et une géline située « in planis inter Lingevriam et Bernerias » (fragment de sceau). — Robertus de Aniseio, confirmant les donations de Simon de Curleio, son père, apud Ferevillam et apud Veoias; — de Thomas de Coisneriis miles, portant donation de fonds apud Karguinneium et à Lion, dud. Simon de Curleio (sceau); — de Robertus filius Hugonis de Longvilers portant donation du pratum de valle Alkeer super aquam que dicitur Ouete situm; — de Ricardus de Manerio, portant confirmation des donations faites à l'abbaye par Robertus de Manerio, frater meus, et Agnes de Audreio, matertera mea, du don de cette dernière quoddam tenementum quod habebat in parrochia de Colleville, terram videlicet adjacentem littori maris que ex nomine possessoris vocatur feodum Rabel et est juxta Capellam sancti Symeonis et decem aceras terre de dominio suo in cultura sua inter Bretecovill. et domum leprosorum de Condeio, etc, preterea habent sepe dicti monachi ex dono Jordani de Sacio et Lucie uxoris ejus apud Balerre ecclesiam ejusdem ville, etc. — Ran. de Ruffo campo confirmant de la donation de Ric. de Rovecestria et Will. frater ejus de terra que est juxta montem de Lenke quam Rad. de Rovecestria pater eorum de me tenuerat, et quam Ricardo filio Pagani de Petris pro suo servicio dedit Rad. de Rovescestria donaverat, etc. — du même confirmant la donation par Rad. de Noers et Hugo filius ejus de tota terra quam de me idem Rad. tenebat que est juxta montem de Lenke, de Willelmus de Semilleio donant sa terre avec le bois qui est inter territorium de Undefontana et grangiam monachorum; — du même confirmant les donations faites à l'abbaye tant en patronages d'églises, dimes, prés, bois à Aunay, Cormolain

Hérouville, Balleroy, Combes, La Ferrière, St Ebremont de Semilly, etc., de Rogerus Sushart, donation de rente sur le moulin Susharts; de Rad. Taxon portant donation de rentes et de fonds a St Vaast, Ondefontaine, St Sauveur, La Bigne, St Manvieu. Robert de St Remy, portant confirmation des donations faites par son père à l'abbaye, La Boelec, Thorigny, St Hilaire de Granville, Granville; Formigny, Maltot. — Deux feuillets de terrier: ex dono Rob. de Baron, Roberti Langevin, Hugonis de Coignie, Ric. Le Bastart, Osberni de Obdone, abbati et Conventus de Savigneio, Christiani de Anjou, Dionisii, Troel Willelmi de Meshendine, etc, apud Monten de Lenke, in parrochia S. Georgii.

H. 728. (Cahier.) — Grand format, 10 feuillets, papier.

XIII^e siècle — 1309. Biens et droits. — Copies de documents concernant les biens et possessions de l'abbaye à St Georges et Marigny.

H. 729. (Registre.) — Moyen format, 162 feuillets, papier.

1644. — « Livre contenant les gayes pleges et extra des fiefs d'Aunay, Le Ménil, St Georges, Maisoncelle, Vendes, Longraye et Vienne, tenus en l'année 1644. » le dit livre contremarqué par Marin Le Roux, conseiller et assesseur au bailliage d'Evreux, vicomté de Caen, sénéchal des religieux. Fief d'Aunay: tenements: des Coignets ou Avril, du clos de la Lande, de la Roulanderie, du pare Binet, de Capeauville, des basses tremblées, des tremblées Jean Germain, des Vaux Beguets, de la Hoquette, de la grande Combelaine, du Clos des Noes, du bas Breuil, de la petite Roulanderie ou Combelaine Fouquet, des Belins etc. Fief du Mesnil au Grain: tenements de la Hornerie, Germain Gonbin, des Teliers, du Clos Mattelin, du Clos de l'Epine, Robinet. Fief de St Georges: tenements de Sechefosse, Viel, du Four Fignet,

du parc Bridel, du grand clos ou clos Dronet, des Valets, de la Pigacière ou Giresse Lombard, Manchon, des Argillières, du parc au Bailleur, du moulin du Repentir, de la Croix, des Monts Deville, etc. — Fief de Maisoncelles, tenements: au poivre, Vimont de Ste Croix, Hébert, Pierre Bertot Rousselin, Langlois, Caboche, Quéret etc. — Fief de Vendes, tenements: Gilles Soulais, Jean La Haye, Philippe de Vernieux, Laurent Hynot, Martin Massieu, Laurin de Vernieux, Cando Hugues Lair, Huet Lair, Drouin Le Moutardier, Jean Jourdain, Roger de Vernieux, Huet Catherine, Hugues Porée, Jean Lair, Bougon, Allain Henzé, Girot Le Vavasseur, Richard Le Page Laurent La Haye, Denis Busnel, Rivey, Soissons, Pierre Le Vavasseur, Allain Henzé, La Verge de Monts, etc, — Fief de Longraye tenements: Leon Lepée, Noel Daniel, François du Quesney, Denis Quiefberne Richard Le Petit, François Pinchon etc. Fief de Vienne et Manoir, tenements: Jean Cailloué, Pierre Boscher, Henri Pigace, Martin Gohier, Pierre Canvin, Jacques Allain, au Marchand, François Fillatre, Geoffroy Adeline et James etc. Entout 105 tenements contenant sauf ceux dont la contenance est restée en blanc pour n'en être assez assurés, 1385 vergées formant 346 acres sujets à 52 livres 2 sols 6 deniers 680 boisseaux froment, 13 boisseaux d'orge, 441 boisseaux d'avoine, 22 chapons, 90 poules, 900 œufs 1 livre de poivre, 14 pains et 1 gâteau. — Note sur les fiefs.

H. 730. (Liasse) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1684. — Aunay. — Liasse A. — Tenement des Coignées ou Avril. — Aveu rendu à Pierre Daniel Huet, conseiller du Roi, abbé commendataire de l'abbaye d'Aunay en son noble fief du dit lieu par François Malherbe, écuyer, seigneur de Longvillers, de 24 vergées pour lui et ses puinés et par Gaston Boisramey, Jean et Marin Reynault frères au droit

des heritiers Charles de La Porte, Pierre Loriot, Richard Amet, les heritiers de M. de Matthan et Pierre Martin au droit de Denis Amet.

H. 731. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce, papier.

1589. — Aunay. — Liasse B. — Tenement de La Lande. — Aveu rendu aux religieux d'Aunay par Robert, Jean et Menier Costain, de 2 pièces de terre sise à Longvillers au terroir de « Cappiauville », nommées le clos de la Lande et le clos Buot, ledit aveu reçu par Guillaume de Guette, seneschal de la terre et seurie d'Aunay.

H. 732. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin, 2 pièces, papier.

1672 — 1757. — Aunay. — Liasse C. — Premier tenement de la Roulanderie. — Aveu rendu à Charles Dufour conseiller et aumônier du Roi, abbé d'Aunay, par Denis Amet fils, Jean représentant en partie Michel de Laporte, prêtre et Jacob de Laporte frères, fils de Charles de Laporte, Jean et Marin Regnault fils Guillaume aussi representant les dits de Laporte et Guillaume et Pierre Carel frères, bourgeois de Caen, representant Jacques Labbey, du tenement de la Roulanderie contenant seize vergées 1/2 de terre (1672). — Signification faite par Auguste Dupont huissier à la requête d'André François de Brancas, des comtes de Forcalquier, baron de Lasceur St Manvieu et autres lieux, chanoine de la Ste Chapelle du palais, ancien aumônier du Roi, abbé d'Aunay, stipulé par Marin Miray commissaire à la voirie de la ville de Caen, à Lepley, curé de la paroisse de Beauquay, fils et héritier de Noël Lepley, de l'aveu du tenement de la Roulanderie rendu par Denis Amet et autres à l'abbé d'Aunay, avec sommation après itératives demandes de payer les arrérages de rentes dus (1757).

H. 733. (Liasse.) — 2 pièces, papier.

1656 – 1657. — Aunay. — Liasse D. Tenement du pare Binet. — Aveu rendu aux religieux d'Aunay par Marin de la porte pour lui et ses coheritiers du tenement du pare Binet contenant 13 vergées 3 quarterons et de maisons, jardin et pièces de terre (1656), ladite copie prise sur l'original étant au chartrier de l'abbaye représenté par frère François Derval procureur de la dite abbaye par Lambert et Jouvin notaires au siège d'Ondefontaine (1657).

H. 734. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce, papier.

1677. — Aunay. — Liasse E. Tenement de Capeanville. — Aveu rendu à Charles Dufour, conseiller et aumônier du roi, abbé d'Aunay par Hervé Lairot fils Jacob pour lui et son frère du tenement de Capeanville contenant 19 vergées dont ils sont ainés, et les héritiers Agnés Lairot, Charles Malherbe, écuyer, seigneur de Longvillers, représentants de : Pierre Binet Pierre Prével, Richard Gabriel, Georges Costain, Thomas Binet, Jean Binet et Noël Lairot puinés.

H. 735. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin ; 3 pièces, papier.

1596 – 1757. — Aunay. — Liasse F. Tenement des Basses Tremblées. — Transaction devant Joachim Fillœul et Gilles de Lasalle tabellions aux sergenteries de Villers et Evrecy, sous Pierre de Bernières receveur général des finances garde des sceaux des obligations de la vicomté de Caen entre les religieux d'Aunay et Vigor Lerot sur le procès pendant entre eux pour paiement d'arrérages de 42 boisseaux d'avoine (1596). — Accord entre les religieux d'Aunay stipulés par frère Benoit Gambert procureur de l'abbaye et Pierre Lerot sieur des Vallées, Denis Amet et Jean Lefebvre possédant les héritages du tenement des Basses Tremblées pour paiement d'arrérages de rente (1695). — Sommation faite par Auguste Dupont huissier à la requête de André François de Brancas,

abbé commendataire de l'abbaye d'Aunay stipulé par Marin Miray, commissaire à la voirie de la ville de Caen, à Louis Lefebvre et aux héritiers de Nicolas Lefebvre, de payer les arrérages de 20 boisseaux d'avoine de rente (1757).

H. 736. (Liasse) — 4 pièces, papier.

1644 — 1757. — Aunay. — Liasse G. — Tenement des Tremblées. — Extrait des plets et gage plets et élection de prévot de la terre et seurie d'Aunay appartenant aux religieux d'Aunay tenus par Marin Le Roux sénéchal assisté de Gilles De Lasalle, greffier, en présence de frères Lebechu, prieur, Rodolphe de Lanloup sous-prieur, Jean Bernard chantre et Etienne Dailly cellerier concernant la reconnaissance par les héritiers de Marin Amet de la terme de 3 vergées de terre (1644). — Déclaration des biens tenus par Jean Amets, fils Marin du fief ou tenement des basses tremblées dont est aîné Denis Lerot fils Ozée, faite aux plets de la seigneurie d'Aunay tenus par Marin Le Roux, sénéchal, assisté de Gilles De Lasalle tabellion, greffier d'icelle (1648). — Sommation faite par Auguste Dupont huissier à la requête de André François de Brancas, abbé commendataire de l'abbaye d'Aunay à Jean Delaplanche de payer les arrérages de 10 boisseaux d'avoine dus (1757).

H. 737. (Liasse) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Aunay. — Liasse H. Tenement des Vaubecquets, contenant suivant les aveux et gage plets, 6 acres sujet en 60 boisseaux d'avoine mesure ancienne d'Evrecy, 3 gelines, 1 chapon et 45 oeufs de rente. chemise sans pièce.

H. 738. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Aunay. — Liasse J. — Tenement de la Hoguette contenant 6 vergées, sujet en 2 sols 6 deniers, 18 boisseaux d'avoine, 1 poule et 10 œufs et autres sujétions. — chemise sans pièce.

H. 739. (Liasse.) — 1 pièce papier.

XVIII^e siècle. — Aunay. — Liasse K. — Tenement de la Tombelaine contenant suivant les gage-plets, 45 vergées sujet à 25 sols, 2 poules 1 chapon et 35 œufs de rente — chemise sans pièce.

H. 740. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Aunay. — Liasse L. Tenement du clos des Noës contenant suivant les gages plets, 42 vergées, sujet en 19 sols, 4 pains, 4 poules 40 œufs et autres sujétions — chemise sans pièce.

H. 741. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIII^e siècle. — Aunay — Liasse M. — Tenement de la Lotterie contenant 1 vergée sujet en 4 deniers, regard de mariage, foy, hommage etc. — chemise sans pièce.

H. 742 (Liasse) — 4 pièces, papier.

1680. — Aunay. — Liasse N. — Tenement des Noes Oublin contenant 6 acres sujet à 10 sols 2 pains 2 poules et 20 œufs suivant les anciens gage plets de 1684 et 1687. — Déclaration des biens tenus en puinesse par Richard Amet, du tenement de la Noë Oublin dont est aîné René, sire de Froulley, comte de Lesse, à cause de Marie-Françoise Auber son épouse.

H. 743. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 1 pièce papier.

1507. — Aunay. — Liasse O. — Tenement du bas Breuil. — Reconnaissance devant Louis Clément et Pierre Dumoulin tabellions en la vicomté de Condé sur Noireau es mettes doutre les monts de Lencgne sous Jean Bayn, vicomte, garde du seel des obligations d'icelle par Richard Gresley, de St Samson d'Aunay de la fieffe à lui faite par les religieux d'Aunay d'une pièce de terre sise au bas Breuil (1506, v.s.).

H. 744. (Liasse) — 1 pièce, parchemin, 1 pièce, papier.

1680. — Aunay. — Liasse P. 2e tenement de la Roulanderie aveu rendu à Pierre Daniel Huet conseiller du Roi en tous ses conseils abbé commendataire de l'abbaye d'Aunay par Jean Foucquet du tenement de la Roulanderie contenant 5 vergées de terre et tout est tenant Gilles Hébert, procureur au bailliage.

H. 745. (Liasse.) — 1 pièce, papier.

XVIIIe siècle. — Aunay. Liasse Q. — Tenement ez Belins contenant 3 vergées de terre sujet à 20 sols de rente. — Chemise sans pièces.

H. 746. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 20 pièces, papier.

1600 — 1757. — Aunay. — Liasse R. Titres communs. — Renonciation de Richard Hignet, curé de St Pierre de Marigny au procès intenté devant le bailli de Caen ou son lieutenant aux privilèges de l'Université contre Paul Bomet sous-prieur de l'abbaye d'Aunay, concernant la chapelle St Léger de Marigny (1600). — Inventaire des pièces produites au greffe du bailli de Caen par Marguerite Richard, veuve de Robert Delaunay sieur de Cricqueville contre les religieux d'Aunay (1611). —

Choix de lots fait devant Mathieu de Lalonde et Jean Chrestien tabellions à Caen, entre Jean Pierre Camus, ancien évêque de Belley, abbé commendataire d'Aunay et Claude Maillet prieur et Paul Legendre cellerier stipulants les autres religieux, du revenu de ladite abbaye (1637). — Mandements de Laurent Du Thon, écuyer, sieur Du Quesné, ancien conseiller au bailliage de Caen, Nicolas du Moustier, écuyer, sieur de la Motte, lieutenant general au bailliage Jean Blondel, écuyer, seigneur et patron de Cilly, lieutenant particulier civil et criminel, aux premiers huissiers requis de faire payer aux religieux d'Aunay, les arrérages de rentes dus (1665–1676). — Etat des rentes dues au fief d'Aunay appartenant à l'abbé commendataire de l'abbaye. (1693). — Accord entre Noel de Panthou, écuyer, stipulant le chevalier de Cessé abbé d'Aunay et Marin Barbey ex fermier de feu Huet, abbé d'Aunay concernant la jouissance des rentes foncières et seigneuriales dans les paroisses de Ranville, Hérouvillette, Amfreville et Colombelles (1723). — Déclaration faite par Jacques des Estables fils Michel des terres appartenant à l'abbaye d'Aunay (1725). — Mandement de Charles Jacques Gohier de Jumilly lieutenant particulier civil et criminel au bailliage de Caen, au premier huissier requis, de contraindre à la requête des religieux d'Aunay, tous leurs redevables au paiement des fermages et rentes dus et en cas d'opposition par eux d'ouvrir leurs portes lorsqu'ils en seront requis d'en faire faire l'ouverture par Cocq serrurier ou tout autre le plus près des biens saisis (1733). — Autre mandement quant au fonds mais non à la forme de Jean Pierre Nicolas Aimé Dumoustier de Canchy, chanoine de Bayeux, lieutenant général au bailliage (1757). — Etat informe de divers tenants.

H. 747. (Liasse) — 1 pièce, parchemin, 66 pièces, papier.

1520 — 1726. — Aunay. — Liasse 5. — Domaine non fieffé. —
Bail fait par Jean-Baptiste Piédone, écuyer, seigneur de Charsigné, Héritot, Hernetot etc, fondé de Pierre Daniel Huet, ancien évêque d'Avranches, abbé commendataire d'Aunay, à Jacques Philippe du Douet, avocat à Caen de toute le revenu de l'abbaye (1720). — Lettre de Tessé à Desmarest du Douet concernant le renouvellement du bail fait par feu l'évêque d'Avranches du revenu de l'abbaye (1721). — Requête adressée au bailli de Caen par Noël de Panthou, écuyer, stipulant Charles Boucher et Charles Doyot de Cholay, écuyer, préposés aux offices des économes séquestres dans tous les diocèses du royaume, pour être autorisés d'assigner de Charsigné, légataire universel de l'abbé d'Aunay pour dresser procès-verbal des église, maisons et dépendances de l'abbaye (1721). — Procédure au bailliage de Caen devant Jacques Charles Gohier de Jumilly, écuyer, lieutenant particulier entre Jean Baptiste Piédone, écuyer, sieur de Charsigné, légataire universel de Pierre Daniel Huet ancien évêque d'Avranches, abbé commendataire de l'abbaye d'Aunay, et François de Froulley de Tessé, abbé commendataire, concernant les réparations faites aux bâtiments de ladite abbaye (1722). — Consentement donné devant Richard Amet, notaire à Aunay par les religieux assemblés capitulairement, à René François de Froulley de Tessé, chevalier de Malte, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Champagne, abbé commendataire de faire démolir une écurie et une charreterie pour au lieu y reconstruire un bâtiment (1723). — Copie par extrait des registres des règlements de la cour des grands jours tenus en 1540 concernant les réparations à faire aux édifices de l'abbaye, signifiée par Le Sénéchal à la requête des religieux d'Aunay stipulés par frère Charles Loysouf à René de Froulley de Tessé, abbé commendataire avec assignation d'entrer partie au procès d'entre eux et les administrateurs de l'hôpital général de Caen (1725). —

Transaction entre René François de Froulley de Tessé, abbé d'Aunay, gros décimateur pour les 2/3 de la paroisse de la Barre de Semilly et Jean Bertot, curé de ladite paroisse sur le procès d'entre eux concernant la fourniture d'ornements pour le service divin et diverses réparations à faire (1726). — Lettre de frère Charles Ouzouf, procureur de l'abbaye à des Maretz du Donet, rue des Carmes à Caen, concernant le procès fait à ladite abbaye par l'hôpital général, au sujet d'aumônes à faire (1726). — Assignation commise par Robert Douesnel, commissaire des décimes du diocèse de Bayeux à la requête du receveur desdits décimes à Thomas Letanneur et à ses frères, héritiers de l'abbé de payer le montant de sa taxe pour la subvention du clergé en forme de capitation et décimes (1726).

H. 748. (Cahier.) — Moyen format, 12 feuillets, 2 pièces, papier; 1684. — Aunay. — Liasse T. 1. — Plets et gage plets et élection de prévôt de la terre et seigneurie d'Aunay appartenant à Pierre Daniel Huet, abbé commendataire, tenus par Pierre Leroux, conseiller assesseur aux vicomté de Caen et Evrecy, en présence de Jean Hue, sergent, sous-fermier et de Guillaume Isabel notaire pris pour greffier, tenants. héritiers Charles Malherbe, écuyer, sieur de Longvillers. — Jean et Marin Regnault représentant Charles de Laporte. Jacob de Laporte, héritiers de Agnès Lerot, veuve de Nicolas Lepailleur, héritiers de de Longvillers au droit de Jean de Beauvoir, François de Beauvoir, René de Froulley, seigneur et comte de Tessé à cause de Marie Françoise Auber, son épouse, héritière de Antoine Auber, chevalier seigneur et baron d'Aunay, Guillaume Letoulle, à la suite est la nomination faite par lesdits tenants de Guillaume de Beauvoir, comme prévôt de ladite seigneurie et l'appréciée des grains, volailles, corvées de harnois, fourches et journées d'avoir comme les années précédentes. — Certificat de Jean Lerot de la publication de la teneur desdits plets.

H. 749 (Cahier.) — Moyen format, 10 feuillets, papier, 1 pièce intercalée

1687. — Aunay. — Liasse T. 2. Semblable gage plèds — tenants: François Malherbe, écuyer, sieur de Longvillers, Gaston Boisramey, François Malherbe, écuyer, au droit de Raulin Regnault prêtre, Denis Amet, Hervé Lerot, Denis Lombard au droit de Jean Lerot, Pierre Oublin, à cause de sa femme, Hervé Lefoulon, veuve Sébastien Richomme, François de Beauvoir, Jean Guerout, Richard et Pierre Amet, Michel Diligence et ses frères, héritiers, Pierre Hébert, Jean Fouquet, à la suite sont: la nomination faite par les dits tenants de Pierre Lerot, comme prévôt. — Apprécie: chapon et suite 15 sols, poule et suite 8 sols, chaque corvée de harnais 25 sols et la journée d'avoir 10 sols; condamnation des 3 derniers prévôts en 60 sols d'amende chacun pour n'avoir pas délivré leur commission et fait leur devoir.

H. 750. (Cahier.) — Moyen format, 10 feuillets, papier.

1690. — Aunay. — Liasse T. 3. Semblables plèds. — tenants: Richard Amet représentant Charles Lefèvre, Guillaume Pierre et Suzanne Lerot, les religieux d'Aunay au droit de Denis Amet, héritiers Nicolas Lerot, Marin de La Porte, Hervé Lepailleur, Denis Lombard, héritiers Denis Lerot Laurent Lebas, François de Beauvoir, René sire de Froulley, seigneur comte de Tessé, à cause de Marie Françoise Aubert son épouse, — Michel Diligence et ses frères, Gilles Hébert procureur au bailliage de Caen, à la suite sont: la nomination faite par les dits tenants de François de Beauvoir comme prévôt, l'appréciée des grains, volailles et grains et la condamnation des 3 derniers prévôts en 60 sols d'amende chacun, faute d'avoir délivré leur commission et fait leur devoir.

H. 751. (Cahier.) — Moyen format, 12 feuillets, papier; 1 pièce intercalée.

1697. — Aunay. — Liasse T. 4. — Plèds, gage plèds et élection de prévôt de la terre et seigneurie d'Aunay, appartenant à

Pierre Daniel Huet, évêque d'Avranches, abbé commendataire tenus par Michel Lecointe, avocat au bailliage, sénéchal en présence de frère Benoit Gaubert, procureur de l'abbaye et de Guillaume Isabel ex notaire, greffier ordinaire, tenants: François Malherbe, écuyer, sieur de Longvillers, Gaston Boisramey représenté par Bastien Lehoux. Jean Baptiste Lerot au droit de Charles et Louis Lefèvre, Nicolas de Laporte fils Marin, Hervé Lepailleur, Denis Lombard au droit de Jean Lerot, Jean Oublin à cause de sa mère, héritiers Hervé Lefoullon, Louis Regnault fils Simon au droit de Marc et André de Beauvais, Richard et Pierre Amet au droit de Guéroult, héritiers Guillaume Lehulle, à la suite est la nomination faite par les hommes et tenant de ladite seigneurie Sébastien Lehoux aux fonctions de prévôt.

H. 752. (Cahier.) — Moyen format, 10 feuillets, papier, 1 pièce intercalée.

1698. — Aunay. — Liasse T. 5. Semblables pièces. — tenants: Bastien Lehoux au droit de Gaston Boisramey, Richard Amet, representant Charles Lefèvre, Pierre Martin, Joseph Lerot, Nicolas de Laporte au droit par fieffe de de Querville, Joseph Lerot, représentant Jacques Labbé, Jean Baptiste Lerot, Jean de Laporte, représentants du vicomte d'Exmes, — Hervé Lepailleur, Denis Lombard au droit de Jean Lairot, Pierre Lerot, fils Denis, Jacques Richommel, René sire de Frouilley, seigneur comte de Lessé à cause de Marie Françoise Auber son épouse, heritiers Michel Diligence et Jean Fouques à la suite est la nomination faite par les hommes tenants de ladite seigneurie de Pierre Martin aux fonctions de prévôt.

H. 753. (Cahier) — Moyen format, 12 feuillets, papier.
1 pièce intercalée.

1699. — Aunay. — Liasse T. 6. Semblables pièces. — Tenants : Richard Amet, représentant François Duval, Françoise de Malherbe, écuyer, au droit de Raulin Regnault, prêtre, héritier de Jean et Marin Regnaults représentant Charles de Laporte. — Nicolas de Laporte, fils Marin, François de Malherbe, écuyer, au droit des héritiers du vicomte d'Evrécy, les religieux d'Aunay au droit de Denis Amet, Nicolas Lepelley au droit de Hervé Lepailleur, Jacques Richomme, Charles et Jacob de Beauvoir, François de Malherbe au droit de Guillaume de Beauvoir, héritiers de Nicolas Regnaud et de Gabriel Regnaud, héritiers Michel Diligence et ses frères, Gilles Hébert, procureur au bailliage de Caen, à la suite est la nomination faite par les hommes tenants de la dite seigneurie aux fonctions de prévôt de Louis Regnault.

H. 754. (Cahier) — Moyen format, 10 feuillets, papier, 1 pièce intercalée.

1700. — Aunay. — Liasse T. 7. Semblables pièces. — Tenants : François Malherbe, écuyer, sieur de Longvillers, Bastien Lehoux représentant Gaston Boisramey, Joseph Lerot, Jean Lefebvre à cause de sa femme représentant Denis Amet, Jean Baptiste Lerot au droit de Charles Louis Lefrère, Hervé Lepailleur, Nicolas Lepelley au droit de Hervé Lepailleur, Michelle Cabelin, veuve de Denis Amet, Richard Lefoulon, Jacques Lebas, François de Beauvoir, Marie de Beauvoir fille et héritière de Charles de Beauvoir, Pierre de Laplanche au droit de Richard Lefoulon, le seigneur de Tessé au nom de Guérould, héritiers, Guillaume Lehulle, Jean Lerot et héritiers Louis Lerot, à la suite est la nomination faite par les hommes tenants de la seigneurie de Richard Lefoulon aux fonctions de prévôt.

H. 755. (Cahier.) — Moyen format, 10 feuillets, papier, 1 pièce intercalée

1702. — Aunay. — Liasse T 8. Semblables plets. — Tenants. — André Hébert, sieur des Capelles au droit de Pierre Martin, Nicolas de Laporte représentant de Querville, Joseph Lerot représentant Jacques Labbé, Jean de Laporte, Nicolas de Laporte, fils Marin, Jean Oubelin à cause de sa mère, héritiers Jean de Beauvoir, René, sire de Froulley seigneur comte de Tessé, Richard Hébert pour lui et les enfants de Germain Hébert, à la suite est la nomination faite par les hommes tenants de la dite seigneurie de François de Beauvoir, aux fonctions de prévôt.

H. 756. (Cahier.) — Moyen format, 10 feuillets, papier, 1 pièce intercalée.

1703. — Aunay. — Liasse T. 9. Semblables plets. — Tenants. — François Malherbe, écuyer, sieur de Longvillers, Richard Amet représentant Charles Lefrère, François Duval et Marin de Laporte, Joseph Lerot représentant Jacques Labbé, héritiers du vicomte d'Evrecy, le seigneur abbé par renonciation de de Longneville Jacques Richomme, Jean de Laplanche, les religieux d'Aunay, le seigneur de Tessé au droit de Charles Oubelin avec les héritiers Oubelin, Gilles Hébert procureur, François Lombard, à la suite est la nomination faite par les dits hommes tenants de la dite seigneurie, de Jean Oubelin aux fonctions de prévôt.

H. 757. — (Cahier) — Moyen format, 12 feuillets, papier, 1 pièce intercalée

1736 — Aunay. — Liasse. T. 10 — Plets, gage pleiges et élection de prévôt de la terre et seigneurie d'Aunay appartenant à André François de Brancas des comtes de Forcalquier, comte de Laudun, baron de Lascours, St. Maurice et autres biefs, abbé commendataire, tenu par Jean Jacques de Canteil, avocat au bailliage, procureur fiscal aux

juridictions de St Georges et de Villers, sénéchal de la dite seigneurie assisté de Pierre Martin notaire suivant la publication desdits plets faite par Charles Hue sergent issue de la messe paroissiale, tenants : François de Malherbe, écuyer, sieur de Longvillers, Nicolas de Laporte au droit de de Querville, Noël Le Ney maréchal, Marie de Laporte, veuve d'Etienne Le Berrurier, Noel Le Ney, représentant Hervé Le Bailleur, procureur en la vicomté de Caen, Gillette Le Cam, veuve de Jean Oublin tutrice de sa fille et Marie Oublin veuve de Jean Besoignet, Jean de Laplanche au droit de Georges Palin, René Louis de Froulley, marquis de Tessé, seigneur et baron d'Aunay, chef d'escadre des armées navales fils et héritier de René, sire de Froulley, comte de Tessé, maréchal de France et de Marie Françoise Auber, fille et héritière de Antoine Auber, seigneur et baron d'Aunay, Richard Hébert, fils Louis, à la suite est la nomination d'office de Jean Renouf, aux fonctions de prévôt, lequel a désigné Robert Colleville au droit de Guillaume Lefulle, pour le remplacer et l'avis donné audit Colleville de se présenter au greffe pour prendre sa charge, faute de ce faire elle lui sera signifiée ainsi que lesd. plets.

H. 758. (Liasse) — 53 pièces, papier.

1642 — 1697. — Aunay. — Cote n° 1 — Liasse 1ère « qui contient bon nombre de baux de différentes pièces de terres de la ferme de La Garenne. — Baux devant : Pierre Poullain et Gilles de Lasalle, tabellions aux sergenteries de Villers et Evrecy par les religieux d'Aunay stipulés par Charles Lebrethon prieur, Rodolphe de Lanloup sous-prieur, Thomas Poullain, Guillaume Le Gentil célérier, Augustin de Bures Raphael Bazire, Benoit Marie et Nicolas Le Guédois religieux, à Léonard Pestel d'une pièce de terre derrière le jardin de l'abbaye (1642) ; — les mêmes par Rodolphe

de Lanloup sous prieur à Thomas de St. Georges d'une pièce de terre (1644). — Nicolas Lesnault et Noël Lefebvre tabellions aux sergenteries de Villers et Evrécy par frères Jean Le Beschu, prieur, Guy Nognet, Jacques Granderie, Jacques Lemarié, Etienne Dailly cellerier et procureur Jean Baptiste Borel et Guillaume Le Normand religieux, à Jean Regnault, fils Colas, d'une pièce de terre sise à Aunay delle du Breuil (1651). — Michel Surirey et Pierre de La Cayne tabellions pour le siège de Caumont par frères Etienne Perin prieur, Augustin de Bures sous prieur, Jacques Lemonnier, Gabriel du Vey, Joseph Lechevalier, Baptiste Borel, Bernard Halbout religieux, à Jean Amet, fils Marin d'une portion de terre dans le domaine de l'abbaye (1661). — Etienne Surirey et Pierre de Beaumont tabellions au siège de St. Aignan le Malherbe, par Etienne Perin prieur, Bernard Halbout sous-prieur, Jean Baptiste Borel, Joseph Lechevalier cellerier, Jacques Lemonnier, Jean de Launay et Michel Heudelline. Robert Barbot, Gilles Regnouf et Placide de la Motte, religieux à Charles et François de Beauvoir d'une pièce de terre nommée les Mallais (1666); — les mêmes par Etienne Perin prieur, et Joseph Lechevalier religieux à Jeanne Hébert veuve de Jacob Lerot et à Hervieu Lerot son fils d'une ferme nommée le jardin des novices (1668) — Robert Lesnault tabellion à Villers et Julien Vautier, tabellion au siège d'Undefontaine par les mêmes à Jean Lemonnier la ferme que tenait Jean Regnault (1669). — Les mêmes par Etienne Perin prieur et Joseph Lechevalier cellerier de l'abbaye à Simon Regnault fils Gilles, des biens que tenoit feu Nicolas Lairot (1670). — Guillaume Isabel tabellion au siège de Placy et Julien Vautier tabellion au siège d'Undefontaine pris pour adjoint, par les mêmes, à Denis Amet des biens par lui déjà exploités (1672). — Guillaume Isabel notaire en la vicomté d'Evrécy paroisse St. Georges et Etienne de La Salle ex tabellion pris pour adjoint par Augustin de Bures

prieur, Pierre Lalouette sous-prieur, Jean-Baptiste Borel, Joseph Lechevalier, Gilles Regnouf, Augustin de Gascoing, procureur, Pierre Hamelin célerier, François Leclere, Benoît Gaubert et Charles Robillard religieux, à Denis Amet de la ferme que tenait Jean Lairot (1678). — Guillaume Isabel et Etienne Surirey notaires, par Augustin de Gascoing procureur et celerier de l'abbaye, à Denis Amet et Hervé Lefoulon de pièces de terre au delà de la chasse (1683). — Richard Lepelley tabellion à Aunay et Jean Hue sergent pris pour adjoint par les religieux d'Aunay à Jacques Richomme et Pierre de Laplanche d'une pièce en pré près le village de Beauvoir. (1697).

H. 759. (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1710 — 1711. — Aunay — Cote N. I — Liasse. 2. Procedure devant les presidents, lieutenant assesseur et élus conseillers du Roi en l'élection de Vire et Condé, entre les religieux d'Aunay et les collecteurs et habitants de ladite paroisse, concernant leur imposition au rôle à taille, de la ferme de Beauvoir que tenait Nicolas Lepelley, les Malais et du bas Breuil (1710). — Suite de ladite procedure en la cour des comptes, aides et finances de Normandie (1711).

H. 760. (Liasse.) — 1 pièce, parchemin; 7 pièces, papier.

1622 — 1689. — Aunay. — Cote N. I. Liasse 4. Pensions du curé et novales. — Procedure au grand conseil du Roi, entre Hamel curé de St Samson d'Aunay et les religieux de l'abbaye St Etienne de Caen percevant les dîmes de la dite paroisse et Antoine de Bourbon, frère naturel du Roi, abbé de tad. abbaye concernant le paiement d'une pension congrue sur les dites dîmes (1623). — Procès verbal d'enquête de témoins faite par Georges de Banville, écuyer, lieutenant général du bailli de Caen au siège de Vire, maire et juge politique dudit lieu, commissaire du grand conseil, seigneur et patron de Pierre et de Ronfugerey,

en la maison ou pend pour enseigne la victoire, assisté de Nicolas Le Boursier, greffier à la requête des religieux d'Aunay, contre Jean Le Tellier, curé de St-Samson d'Aunay, concernant un droit de dime (1688). — Avertissement mis par les religieux d'Aunay par devant de Chaumontel et Lecoq juges et arbitres du différend d'entre eux et Jean Le Tellier, curé de St-Samson (1689). — Réponse audit avertissement (1689). — Répliques à ladite réponse (1689); factum imprimé, etc.

H. 761. — (Liasse.) — 2 pièces, parchemin; 10 pièces, papier.

1616-1728. — Aunay. — Cote N. 1. Liasse 5. — Bail devant Nicolas Rogue et Richard Martin tabellions à Caen par Michel Le Picard, bourgeois de Caen, receveur et fermier général de l'abbaye St-Etienne de Caen à Guillaume Marie et à Jean Collette des grosses et menues de St-Samson d'Aunay (1616). — Caution devant Pierre Roncamp et Simon de La Salle, tabellions à Villers et Evrecy par Charles de Piedelen, sieur de Baron et baron d'Aunay, de Michel Collette et Guillaume Marie adjudicataires des grosses et menues dimes de la paroisse d'Aunay (1622). — Transaction devant Mathieu De Lalonde et Michel Le Sueur tabellions à Caen, entre les dits Collette et Marie et Antoine de Bourbon, abbé de St-Etienne de Caen sur le procès d'entre eux concernant la demande de dimes du curé d'Aunay (1623). — Bail devant les mêmes par Marin Dupont, sieur de Brécy contrôleur général des finances du Roi à Caen stipulant l'abbé de St-Etienne de Caen à Guillaume Marie des dimes du bourg et paroisse d'Aunay (1630). — Noël Lefebvre, tabellion à Undefontaine et Julien Vautier ex-tabellion pris pour adjoint les religieux d'Aunay, stipulés par Nicolas Le Guédois prieur et autres religieux à Michel Surirey tabellion, des 2/3 de la grosse dîme d'Aunay (1655). — Subrogation devant Pierre de la Cayne et Michel Surirey tabellions pour le siège de Caumont par le dit Surirey l'un des dits tabellions à Jean et Louis Postel du bail à lui fait de la dime d'Aunay (1661). — Bail devant Richard Amet

notaire à Aunay, frères Albert Rancour, prieur, et Charles Ouzouf, procureur de l'abbaye à Louis de Lasalle des 2/3 de la grosse dîme d'Aunay (1728).

H. 762. (Liasse) — 1 pièces parchemin ; 2 pièces papier.

1666–1709. — Aunay. — Cote N. 1. Liasse 8 — Echange devant Etienne Surirey et Pierre de Beaumont tabellions pour le siége de St Aignan le Malherbe, entre Etienne Perin, prieur, Bernard Halbout, sous prieur, Jean-Baptiste Borel, Joseph Lechevalier, celerier, Jacques Lemonnier, Michel Haudeline, Robert Barbot, Germain Desormes, Gilles Regnouf, Placide de la Motte, etc. religieux de l'abbaye d'Aunay et Jean Tougnet, fils Thomas de pièces de terre (1666). — Bail devant Pierre Amet, notaire au siége d'Ondefontaine, par frère Benoit Gambert, procureur de l'abbaye à Denis Hébert d'une vergée de terre (1709).

H. 763. (Liasse) — 5 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1619–1775. — Aunay. — Cote N° I. Liasse 10. — Transaction devant Jean Picquot et Jean Hayn tabellions à Lisieux, entre Louis de Bretel, sieur d'Auberbose, conseiller en la cour de Parlement à Rouen, chanoine et haut doyen de St Pierre de Lisieux et abbé commendataire de l'abbaye d'Aunay et Marie de Cauvigny, veuve de Jean Lambert, sieur de Fourmentin sur leur procès sur la possession de 3 acres de terre sise à Gavrus fieffées à feu Richard Hazard (1619). — Reconnaissance devant Etienne Surirey et Pierre de Beaumont, tabellions au siége de St Aignan le Malherbe par Richard Allais, aux religieux d'Aunay, stipulés par frères Etienne Perin prieur, et Joseph Le Chevalier, cellerier, de 50 sols de rente (1688). — Fieffe devant Richard Collette, tabellion à Noyers et Etienne de Lasalle ex tabellion pris pour adjoint, par Marie Rogues, épouse de Thomas Leclere à Jean Hue sergent à Aunay des biens à elle échus de la succession de Guillemine sa mère sis à Aunay (1673). — Reconnaissance devant Richard Amet notaire au bourg d'Aunay par Antoine Hue sergent, fils de feu Jean Hue aux religieux d'Aunay de 2 parties de 50 sols chacune (1729). — Lambert Jouvin notaire à

Ondefontaine par Abraham Hue fils et héritier de Antoine Hue sergent aux religieux d'Aunay stipulés par Louis Deguesne sous prieur et procureur de l'abbaye de 100 sols de rente (1775).—

H. 764. (Liasse.)— 4 pièces, parchemin, 11 pièces, papier.

1588–1758.— Aunay.— Cote H. I. Liasse 11e. Fieffe devant Michel Legrix et Raulin Nicolle tabellions à Aunay par Marie de Cauvigny, fille et héritière de Jacques de Cauvigny sieur du Maupas à Germain Hébert de 2 portions de terre avec maison (1588).— Reconnaissance devant Robert Lesnant tabellion à Villers et Julien Vautier, tabellion à Ondefontaine par Jean Hébert, fils Richard et Antoine Moutier, aux religieux d'Aunay stipulés par Etienne Perin prieur et Joseph Le Chevalier cellerier et procureur de l'abbaye de 60 sols et 2 chapons de rente (1669).— Lettre de Hébert au père Benoit Gambert procureur de l'abbaye concernant de rentes par lui dues (1709).— Procédure au bailliage de Caen entre les religieux d'Aunay et Louis Moutier pour paiement d'arrérages de rentes (1718).— Lettre de Hébert à Delval religieux et procureur de l'abbaye d'Aunay concernant le paiement d'une rente conjointement avec Moutier (1756).— Reconnaissance devant Lambert Jouvin notaire à Ondefontaine par Louis Hébert fils et héritier de Pierre Hébert doyen des procureurs au bailliage et siège présidial de Caen et Louis Moutier fils et héritier d'Etienne fils Jean fils Antoine, aux religieux d'Aunay stipulés par François Delval, religieux et procureur de 3 livres et 2 chapons de rente à cause de fieffe de pièces de terre avec maison (1758).—

H. 765. (Liasse.)— 1 pièce, parchemin; 3 pièces, papier.

1703.–1709.— Aunay.— Village de Beauvais. Cote E. VI. Liasse 2e. Bail devant Pierre Amet, tabellion à Aunay et Guillaume Isabelle ex notaire pris adjoint, par dom Benoit Gambert religieux d'Aunay, à Henry Vautier d'une portion de terre en jardin sise au village de Beauvais à Aunay (1703).— Vente devant Pierre Amet notaire à Ondefontaine par Jean Oublin fils Pierre à Henry Vautier de 1/2 vergée de terre 8 perches (1709).— Renonciation à la dite vente par Henri Vautier au bénéfice des religieux d'Aunay.

H. 766 (Liasse.) — 5 pièces, parchemin ; 4 pièces, papier.

1673 — 1708. — Aunay. — Hameau de Capeauville. — Cote E. VI. — Liasse 4e. — Vente devant les notaires au chatelet de Paris par Charles de Laporte jardinier à Paris fils de Nicolas et Madeleine Girette, à Gaston Boisramé, bourgeois de Paris, de maison, jardin et pièces de terre (1673). — Tieffe devant Robert Lesnant notaire à Villers et Guillaume Isabel ex notaire à St-Georges pris pour adjoint par Gaston Boisramey, bourgeois de Paris à Sebastien Lehoux, de ses maisons et pièces de terre sises à Aunay et à Longvillers (1692). — Cession devant les mêmes par Gaston Boisramey à Pierre Lepailleur son gendre de 33 livres de rente à prendre sur Sébastien Lehoux (1693). — Promesse de Jean Boisramey fils Pierre aux religieux d'Aunay de leur payer la somme de 34 livres dont il lui a été fait remise, en cas que les biens à lui cédés par eux fussent clamés (1701). — Vente devant Pierre Bertheaume notaire à St Georges par Pierre Lepailleur, aux religieux d'Aunay stipulés par Alberic Morand, prieur, Michel Hendebine, Joseph Lechevalier, Gilles Regnouf, Pierre Hamelin, Benoit Gaubert et Charles Robillard religieux de 33 livres de rente de la constitution de Sébastien Lehoux (1702). — Procédure en la juridiction des privilèges de l'Université devant Thomas Dumoustier, écuyer, seigneur de Cauchy, conseiller au Parlement de Normandie, lieutenant général au bailliage entre les religieux d'Aunay et Sébastien Lehoux pour paiement d'arrérages de rentes (1708).

H. 767. — (Liasse.) — 3 pièces, parchemin ; 19 pièces, papier

1628 — 1741. — Aunay. — Bas Breuil. — Cote E. VI. Liasse 7e. — Extrait du registre de Simon de Lasalle et Pierre Roucamp, tabellions à Villers et Livrey concernant le bail fait par Louis Bretel seigneur d'Aubert Bosc, conseiller au parlement de Rouen, chanoine et haut doyen de N.-D. de Rouen, abbé d'Aunay à Josse Burel de 2 acres de terre (1628). — Obligation devant les mêmes par Pierre de Hermilly fils Antoine envers Simon et Jean Regnauts

frères et héritiers de Gilles Regnauld, bourgeois de Caen, d'acquitter les héritiers de Michel Legrix de la moitié de 21 livres 8 sols de rente de l'obligation des dits Regnauld (1638). — Extrait du registre de Michel Surirey, tabellion au siége de St-Aignan le Malherbe, concernant l'accord fait entre dom Jean Guérard, chapelain de St-Léger de Marigny, Jean Diligence sur la possession de 2 pièces de terre (1652). — Vente devant Michel Surirey et Pierre de Beaumont tabellions au siége de St-Aignan le Malherbe par ledit chapelain, à droit de condition, dameur et marché de bourse à Jean Diligence de 2 pièces de terre. (1653). — Bail fait devant les mêmes par Etienne Perin, prieur, Bernard Halbout sous-prieur, Jean-Baptiste Borel, Joseph Lechevalier cellerier, Jacques Lemonnier, Jean de Launay, Michel Heudeline, Robert Barbot, Gilles Regnouf et Placide de la Motte religieux d'Aunay à Jean Diligence d'une portion de terre (1666). — Bail devant Etienne de la Salle et Richard Colette tabellions au siége de Noyers par Etienne Perin prieur et Joseph Lechevalier cellerier et procureur de l'abbaye à Simon de Hermilly d'une maison avec jardin (1670). — Guillaume Isabel tabellion en la vicomté de St-Silvin pour le siége de Placy et Julien Vaultier tabellion au siége d'Ondefontaine pris pour adjoint pour l'absence de l'adjoint ordinaire, par les mêmes à Denis Amet fils Jean de tous les biens dont il a joui et de ceux dont Louis Hébert est fermier (1672). — les mêmes par Pierre Lallouette prieur, Augustin de Gascoing religieux procureur de l'abbaye, à Pierre Amet fils Jean d'une portion de terre (1679). — Guillaume Isabel notaire à St-Georges et Etienne Surirey ex tabellion pris pour adjoint par Augustin de Gascoing religieux de l'abbaye à Pierre Amet de 9 acre de terre (1682). — Guillaume Isabel notaire et Gabriel Vaultier ex tabellion pris pour

adjoint par Benoit Gaubert celerier de l'abbaye, à Pierre Diligence d'une petite ferme sise au Bas Breuil (1686). — Richard Lepelley tabellion à Aunay et Jean Hue sergent pris pour adjoint par les religieux d'Aunay à Jacques Diligence fils Pierre de 2 pièces de terre (1698). — Pierre Berthomme notaire à St-Georges par Alberic Morand prieur et Charles Ouzouf procureur de de l'abbaye au même des d. 2 pièces de terre (1716). — Richard Amet notaire à Aunay par Albert Rancourt, prieur et Charles Ouzouf procureur de l'abbaye à Jacques Diligence des d. 2 portions de terre (1725). — Léonard Feuillet notaire au siège du Tourneur, par Albert Rancourt, prieur et Charles Ouzouf procureur de l'abbaye à Jacques Diligence et à Charles son fils aîné de 3 pièces de terre (1732). — Pierre Martin notaire au siège d'Aunay par Albert Rancourt, prieur et Etienne Boudin religieux procureur à Pierre Diligence fils Jacques de 4 pièces de terre (1741). —

H. 768 (Liasse) — 4 pièces, parchemin; 4 pièces, papier.

1683 — 1768. — Aunay — Cote C. VI. Liasse 9. Fieffe devant Richard Lepelley, tabellion à Aunay et Guillaume Isabel, notaire pris pour adjoint par Charles Roucamp à Sébastien Richomme de 3 vergées de terre (1683). — Transport devant Richard Lepelley tabellion à Aunay et Etienne Surirey ex tabellion pris pour adjoint par Charles Roucamp fils Claude ex religieux d'Aunay stipulés par Jacques Picard prieur, Pierre Hamelin sous prieur, Joseph Lechevalier et Augustin de Gascoing procureur de 7 livres et 1 poule à prendre sur Sébastien Richomme (1684). — Reconnaissance devant les mêmes par Sébastien Richomme (1684). — Reconnaissance devant Guillaume Isabel, notaire à St-Georges et Etienne de Lasalle ex notaire pris pour adjoint, par Jacques Picard prieur, Pierre Hamelin sous-prieur, Joseph Lechevalier, Gilles Regnouf, Alberic Morant, François Leclerc,

Etienne Durand, Robert Basset, Benoit Gaubert et Charles Robillard religieux de l'amortissement à eux fait par Charles de Beauvoir et son fils de 68 sols 10 deniers de rente de la constitution dudit Charles avec François de Beauvoir et Hervé Lefoullon (1686). — Reconnaissance par forme de titre nouveau devant: Richard Amet notaire à Aunay par Jacques Richomme fils Sébastien aux religieux d'Aunay de 7 livres et 1 poule de rente (1725). — Lambert Jouvin notaire à Aunay, par Gilles Richomme fils et héritier de Jacques, fils Sébastien, aux religieux d'Aunay stipulés par Louis Degnesne religieux procureur de 7 livres et 1 poule de rente pour cause de fieffe de 3 vergées de terre (1768).

H. 769 (Liasse.) — 4 pièces, parchemin; 3 pièces, papier.

1653 — 1773. — Aunay. — Cote T. VI. — Liasse 11e. — Fieffe devant Michel Surirey et Louis Billet, tabellions au siège d'Aunay par Jacques Deschamps conseiller du Roi, élu en l'élection de Caen à Jean Pucel de 2 portions de terre sise au village de la Gresleryе (1653). — Michel Surirey, tabellion à Aunay et Pierre de La Cayne ex tabellion royal pris pour adjoint par Simon Pucel à Marin Rivière stipulé par Jacqueline Gresley sa femme et Gilles Gresley son frère de 2 portions de terre au village de la Gresleryе (1660). — Vente faite devant Richard Lepelley tabellion à Aunay et Etienne Surirey notaire à Evrecy pris pour adjoint, par Renée Rivière veuve de Richard Sicot, tutrice de ses enfants, aux religieux d'Aunay, stipulés par Jacques Picard prieur et Benoit Gaubert célerier de 12 livres 6 deniers de rente de l'obligation de Martin Lemaistre (1686). — Reconnaissance devant: Richard Amet notaire à Aunay par Sicot fils Richard, envers les religieux de l'abbaye d'Aunay stipulés par Albert Rancourt prieur et Charles Auzouf procureur de 110 sols de rente pour cause de fieffe (1721). — Lambert Jouvin notaire au siège d'Ondefontaine, par Anne Marvint, veuve de Charles Sicot fils Guillaume, tutrice de ses enfants,

aux religieux d'Aunay stipulés par Louis Degnesne, sous prieur et procureur de 5 livres 10 sols de rente (1773).

H. 770. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 6 pièces, papier.

1693 – 1779. — Aunay. — Bourgneuf, Cote VI. Liasse 14e. — Reconnaissance en forme de titre nouveau devant André Quesnot notaire royal à Ondefontaine et Guillaume Isabel ex notaire pris pour adjoint par Richard Amet et Pierre Martin aux droits de Pierre Amet et Denis Amet representants Pierre Lefrère et Pierre et Thomas Amet et Martin et Colas Binet, aux religieux d'Aunay stipulés par Benoist Gaubert procureur celerier, d'une livre de cire de rente (1693). — Vente devant Pierre Amet tabellion au bailliage de Condé sur Noireau par Pierre Martin à André Hébert sieur des Chapelles, garde du rue d'Orléans, d'une portion de terre avec maison et grange sises au bourgneuf (1700). — Extrait du registre de Pierre Martin notaire à Aunay concernant la fieffe faite par Pierre Amet, curé de St. Louet tuteur des enfants de feu Richard Amet notaire, à Michel et Nicolas Lefèvre frères du lieu et terre du bourgneuf (1737). — Reconnaissance en forme de titre nouveau devant Pierre Martin notaire à Aunay par Michel et Nicolas Lefebvre frères, aux religieux de l'abbaye d'Aunay stipulés par Etienne Boutin religieux procureur, d'une livre de cire de l'obligation de Pierre Lefrère, Pierre et Thomas Amet, Martin et Colas Binet père et fils (1739). — Lambert Jouvin notaire à Ondefontaine par Pierre Le Pelley fils Noël au droit de Pierre Foucault avocat, bourgeois de Caen et Madeleine Anne Gabrielle Amet son épouse, aux religieux d'Aunay stipulés par Louis Degnesne religieux procureur, d'une livre de cire de rente (1779).

H. 771. (Liasse.) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1618. — Aunay. — Liasse sans cote. Remise à droit de condition, clameur et marché de bourse, devant Georges des Essarts et Louis Billet tabellions à Aunay par Raulin et Colas de Laporte père et fils à Nicolas Regnault fils Jean de 1/2 acre et 1/2 vergée de terre. — Echange devant les mêmes entre Nicolas Cognerel

curé de la Vacquerie procureur de Louis Bretel conseiller en la cour de Parlement de Rouen, haut doyen de Lisieux, abbé d'Aunay et de St-Victor en Caux et frères Georges Berthaume prieur, et les religieux et Nicolas Regnault de pièces de terre sise à Aunay, ratification devant les mêmes dudit échange par Louis Bretel, abbé d'Aunay. — Liasse sans cote.

H. 772 — (Liasse) — 3 pièces, parchemin; 1 pièce, papier.

1642 — 1664. — Aunay. — Liasse sans cote. — Fieffe devant Pierre Roucamp et Gilles de La Salle, tabellions en la vicomté et siège d'Evrecy par frères Charles Lebreton, prieur, Rodolphe de Lanloup sous-prieur, Thomas Poullain, Guillaume Le Gentil, Raphael Bazire, Augustin de Bures, Benoit-Marie, Nicolas Le Guédois religieux d'Aunay à Simon Regnault fils Nicolas de ½ vergée de terre dépendant du domaine de l'abbaye nommée le Breuil ou Calbuin (1642). — Semblable fieffe d'une vergée de terre à prendre dans ladite pièce (1642). — Renise devant Michel Surirey et Pierre de La Cayne, tabellions au siège de St-Aignan le Malherbe et Caumont par Simon Regnault aux religieux d'Aunay d'une vergée de terre fieffée à Simon Regnault (1664).

H. 773. (Liasse) — 2 pièces, papier.

1644 — 1651. — Aunay. — Liasse sans cote. — Bail devant Pierre Poullain et Gilles de La Salle tabellions aux sergenteries de Villers et Evrecy par Jean Le Beschu prieur, Rodolphe de Lanloup sous prieur, Jacques Granderye, Jean Bernard, Benoit Marie, Bernard Dauphin, Etienne Dailly cellerier et Gabriel du Vair, etc, religieux d'Aunay à François Doulley le jeune, du moulin à blé de l'abbaye (1644). — Nicolas Lesnault et Noel Lefebvre tabellions aux dites sergenteries par Jean Le Beschu prieur, Guy Noguet, Jacques Granderye, Jacques Lesnarié, Etienne Dailly cellerier, Jean Baptiste Borel, Guillaume Lenormand religieux d'Aunay, à Charles Auline du moulin à blé sis près l'abbaye à charge par lui de bien l'entretenir (1651).

H. 774. (Liasse) — 4 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1712 – 1788. — Aunay. — Village de Beauvais. — Liasse sans cote. — Vente devant Pierre Amet notaire à Ondefontaine, par François de Beauvais à Jacques Richomme d'une pièce de terre nommée le petit jardin de haut (1712). — Bail devant Pierre Bertheaume notaire à St. Georges d'Aunay, par Albert Rancourt, prieur de l'abbaye et Etienne Boudin religieux procureur à Jean Delaplanche fils Pierre de 2 maisons avec grange (1742). — Reconnaissance devant Pierre Martin notaire à Aunay par Gilles Richomme fils de feu Jacques, aux religieux d'Aunay stipulés par dom Albert Rancourt prieur et dom François Delval, procureur, de 111 sols 3 deniers de l'obligation de feu Jacques Richomme (1748). — Transaction entre les religieux d'Aunay et Claude Maximilien René de Malherbe, écuyer chevalier de Longvillers, sur les difficultés d'entre eux concernant une usurpation de terrain (1770). — Bail devant Lambert Jouvin notaire à Ondefontaine, par Nicolas Degnesne prieur, Louis Joseph Marie Degnesne, supérieur commissaire et Louis Degnesne sous prieur et procureur de l'abbaye à Jean Laplanche fils Jean, de 2 maisons avec dépendances (1774). — Nicolas Degnesne prieur, Louis Degnesne sous prieur, Albert Collet, Joseph Glorieux, Félix Le Masson et Charles Savary, religieux d'Aunay, à Gilles Richomme, d'un jardin de 1/2 vergée 8 perches (1776). — Quittance donnée par Antoine à Pierre Soinard représentant Gilles Richomme de la somme de 100 livres pour amortissement d'une partie de rente hypothèque de 5 livres 11 sols 3 deniers créée au denier 18 par Jacques Richomme (1788). — Liasse sans cote.

H. 775. (Liasses) — 2 pièces, parchemin; 1 p. papier.

1737 – 1777. — Aunay. — Révolution. N° 1. — Reconnaissance par forme de titre nouveau devant Jacques Pitel, notaire à St. Georges d'Aunay par Denis Fancon, fils Etienne et Jacqueline Vauvrecy héritière de Jean Fouque, aux religieux d'Aunay stipulés par Charles Ouzouf religieux procureur de 60 sols de rente (1737). — Lambert Jouvin notaire à Ondefontaine par Pierre Fancon fils Etienne et Jacqueline Vauvrecy représentant Denis Fancon son frère aux religieux d'Aunay stipulés par Louis Degnesne sous prieur de 3 livres de rentes de la constitution de Jean Fouquet fils Thomas (1777).

H. 776. (Liasse). — 3 pièces parchemin; 5 p. papier.
1660 – 1760. — Aunay. — Pièces concernant la rente de 25 sols due par Gilles Le Poil d'Aunay (1725). Contrat de 1 livre 5 de rente foncière pour héritages sis au dit lieu d'Aunay due par chacun an, au terme Saint Michel, par Gilles Le Poil fils Nicolas demeurant à Aunay. (1760).

H. 777. (Liasse) — 1 pièce, parchemin ; 1 pièce papier.

1780. — Aunay. — Révolution. Liasse 8. — Vieffe faite devant Lambert Jowin notaire au siège d'Ondefontaine par Nicolas Deguesne prieur, Louis Joseph Marie Deguesne, docteur en la faculté de théologie de Paris, supérieur commissaire, Louis Deguesne sous-prieur, Albert Collet procureur, Felix Masson, Jean Philippe Laurent, Alexandre Cervoise, Vincent Antoine, Amand Fidel Bodevin, Pierre Curlure, religieux de l'abbaye à Jean de Laplanche d'une maison avec cour et jardin.

H. 778 (Liasse) — 15 pièces, parchemin,

1191 — 1232. — Aunay. — Pièces non liassées. — Donation par Guillaume de Senilly à l'abbaye en échange de la dîme de son domaine du Désert, de 20 acres de terre apud Alnetum in bruillo inter predictam abbatiam et Capauvillam juxta terram illam quam Engerrannus pater meus jam dictis monachis ante dederat (1191). — Donation par le même de l'assentiment de ses frères Jourdain, Geoffroi, Enguerrand, Richard. de totum dominium meum quod habebam inter montem de Leneche et vivarium monachorum sicut via que descendit de Monte de Leneche per retro hamellum qui dicitur Riboleria ad domum Rogeri Coorde et usque in rivulum qui ibi est disterminat, etc. (1196). — Donation par le même à l'abbaye de 100 acres de terre à Aunay, scilicet totum dominicum quod habebam, inter vetus tenementum predictorum monachorum et rivulum qui disterminat parrochian Sancti Georgii et parrochian de Longvilers a parrochia Alneti 1199. témoins : Rad. de Monz, Rog. de Monz, Rog. de Logis, Henr. de Lambertivill., etc. — Confirmation par le même du don fait à l'abbaye par Rad. de Burun, miles meus, de fonds sis à Aunay (1199). — Confirmation par Gaufridus de Ver, à l'abbaye des donations faites par Ansquetillers Corbel d'une acre de terre sise super fossata monachorum et per Alanus Hubertus de 4 acres de terre. témoins Willelmus de Simill., Rad. de Buran, Rober. de Sacio, Rob. Crouel, Thom. de Sancto Georgio, Rad. de Banta, servicus domini Regis, etc (1199). — Donation par Rad. de Burny de fonds à St Samson d'Aunay (1203). —

Fragment de sceau. — Confirmation par Guillaume de Semilly de la donation d'un acre de terre super Odon faite par Willelmus filius Engerrami, moyennant 60 s. ang. (1203). — Donation à l'abbaye par Guillaume de Semilly de la pièce de terre que Vivianus filius Hug. de Molendino tenebat de me super vivum vivarii mei juxta elemosinam dictorum monachorum, plus pratum quod habebam in dominico meo super refluxum ejusdem vivarii tam citra Donem quam ultra situm etc. (après 1203). — Confirmation par Guillelmus de Simill., miles, dominus de Aineto, de la donation de rente faite par Guillaume Legentil sur 6 vergées de terre sises paroisse d'Aunay, que Sallo de Dudone quondam tenuit de dicto Guillelmo Legentil, tamen de feodo meo (1207). — Vidimus en 1433 par le garde du scel des obligations de la vicomté de Condé sur Noireau de la donation par Guillaume de Semilly, chevalier de la donation faite à l'abbaye par Enguerrand du Hommet de la dîme de tous les poissons de son vivier d'Aunay (1292, mars). — Donation par Willelmus de Simill. à Hug de Molendino de 3 acres de terre et 1 vergée jouxte le monastère, et dans la terre aboutant son vivier, et entre son parc et le chemin, en échange de la terre par lui donnée à l'abbé d'Aunay. Témoins, Jean, abbé d'Aunay, Thomas, prieur, etc. (s. d.) sceau. — Donation par le même à l'abbaye de quandam portiunculam terre mee ad perficiendum recta linea clausum suum fossato circumdatum juxta nemus meum in puram et perpetuam elemosinam ab omni servitio et consuetudine liberam et quietam, plus viam quandam que per nemus meum tendit ad grangiam ipsorum et portam que est a parte nemoris mei propinquior eis. s. d. testibus Willelmo de Hum., Ric de Hum., Will. de Sae, filius ejus,

Jordano, clerico, Gaufrido, Engerranno fratribus meis, etc (sceau). — Confirmation par Radulfus filius Osberni de Ousone de la donation faite par son père de tota terra quam Walterus Amunde tenuit de illo sito inter terram victorum monachorum et bonum molendinum eorumdem, sicut rivulus disterminat qui defluit a cava riva in Osonem, et cheminus quo tenditur ad eamdem cavam rivam; confirmation également de duas parvas insulas quas habent ipsi in prato suo subtus calceiam pontis Walteri et Campum calumparie qui situs est super fossatum clausure abbatie, etc. S. d. sceau.

H. 779 (Liasse.) — 9 pièces, parchemin; 48 pièces, papier. 1452 – 1775. — Aunay. — Pièces non liassées. — Accord entre Jean de Semilly, chevalier, S^r d'Aunay et d'Esquay, conseiller chambellan du Roi, et les religieux, à cause d'un fossé qu'ils avaient fait faire de nouvel au dellage du Breuil au long de la Chemaye, etc. (1452). — Procuration d'Augustin Osber, curé de St-Samson d'Aunay, pour accepter la possession de lad. église (1585). — Requête des prieur et religieux contre leurs vassaux de leur fief noble et sieurie d'Aunay, sis paroisse St-Samson d'Aunay sujets en rentes, concernant la mesure des redevances (1645); accord entre les religieux et leurs vassaux des villages de Beauvais et Capeauville, sur l'abus et désordre qui se seroit glissé par le moyen des précédents fermiers en la perception des rentes en avoine, etc. — Pouvoir par Hervé Le Pailleur, curé d'Aunay et Louis Fouegnes, vicaire et obitier, à Gilles Le Pailleur, obitier, pour comparaître devant M. de Rotot, exécuteur du testament du baron d'Aunay, touchant la donation de rente faite par led. baron à lad. église (1676). — Procès-verbal de l'état de la ferme de la Gareme, paroisse d'Aunay (1770). — Baux de dîmes et terres; accords, procédures contre les habitants d'Aunay concernant l'inscription des religieux aux rôles à taille; procédures contre Amet débiteur de rentes, autres procédures concernant la dîme d'Aunay.